

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JOSEPH ZAYED, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE
DE TRAITEMENT DE LA BRASQUE USÉE
À JONQUIÈRE
PAR ALCAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 janvier 2004 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb de Kénogami
2030, rue Fortier
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 JANVIER 2004	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES	
Mme FRANCE GOYARD	7
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.....	9
M. Daniel Groleau	
NOVA PB INC.	10
M. Roger Laporte	
REGROUPEMENT RÉGIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT	13
Mme Élise Gauthier	
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI	16
M. Yves Gauthier	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR GROUPE ALCAN MÉTAL PRIMAIRE.....	18
M. François Ameye	
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	30
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MONIQUE LABERGE.....	33
M. YVES GAUTHIER.....	40
Mme ÉLISE GAUTHIER.....	58
Mme MONIQUE LABERGE.....	63
Mme ÉLISE GAUTHIER.....	68
Mme MONIQUE LABERGE.....	73
M. DANIEL THÉRIAULT	77
MOT DE LA FIN	81

SÉANCE DU 19 JANVIER 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5

PAR LE PRÉSIDENT:

10 Bonsoir mesdames et messieurs. Mon nom est Joseph Zayed, je présiderai cette audience publique. Je suis commissaire ad hoc au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et ma fonction régulière est professeur à l'Université de Montréal, rattaché à la Faculté de médecine.

15 Donc nous y sommes, au sujet du projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Jonquière.

20 Si vous permettez, je prendrai quinze (15) à vingt (20) minutes pour vous expliquer le déroulement de la séance et des prochaines séances aussi, et pour vous donner un peu les règles de procédure que j'entends suivre.

25 Auparavant, permettez-moi de vous présenter les membres de l'équipe de la Commission! Tout d'abord à ma gauche, monsieur John Haemmerli qui agira comme commissaire et ensuite, vous avez tous les membres de la Commission. C'est-à-dire la coordonnatrice du secrétariat, madame Monique Gélinas qui est en arrière de la salle. Il y a deux (2) analystes, madame Sylvie Mondor et monsieur Guy Fortin qui sont à ma gauche à la toute petite table ici. La conseillère en communications qui est en arrière de la salle aussi, elle est responsable du registre, et j'y reviendrai tout à l'heure sur la notion du registre et de son utilité, alors donc madame Rosemary AL-Hayek et enfin, madame Louise Marois qui assistera la Commission à titre d'agente de secrétariat.

30 Donc je vous fais dès à présent la lecture du mandat qu'a confié au BAPE, donc le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair adressé à monsieur André Harvey, président du BAPE. Alors la lettre se lit comme suit:

35 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Jonquière par le Groupe Alcan Métal primaire et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

40

"Le mandat du Bureau débutera le 19 janvier 2004. Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

45

Les travaux de la Commission, la partie publique de la Commission, sont assurés par une aide logistique du Service des commandites et événements secteur audio-visuel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, représenté ici aujourd'hui par messieurs Daniel Buisson et Jean Métivier.

50

Les transcriptions sont assurées par madame Denise Proulx que vous voyez en avant, sténotypiste. Mentionnons donc que tout ce qui est dit en séance est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les différents centres de consultation, tout comme sur le site Internet du BAPE, dans environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience.

55

Je profite dès maintenant pour vous informer que la Commission a accepté que la compagnie de réalisation cinématographique IEH Promotion inc. filme la totalité des séances de l'audience. La Commission respectera toutefois le choix de toute personne qui ne désire pas être filmée.

60

Je demande donc que les personnes qui ne désirent pas être filmées le précisent à madame AL-Hayek lorsque ces personnes-là iront s'enregistrer en arrière de la salle. Madame AL-Hayek communiquera avec le caméraman pour l'aviser de ne pas filmer la personne qui ne le désire pas.

65

La compagnie IEH Promotion inc. s'intéresse aux enjeux environnementaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de la préparation devant être diffusée à Télé-Québec; c'est un documentaire d'une cinquantaine de minutes qui devrait être diffusé en 2005.

70

Donc quand est-ce que le Bureau d'audiences publiques intervient, en fait il intervient après que l'étude d'impact ait été jugée recevable par le ministère de l'Environnement. Lorsqu'elle est jugée recevable, elle devient publique et elle l'a été, en fait, publique, pendant quarante-cinq (45) jours pendant lesquels cinq (5) personnes, organismes, ont adressé des requêtes d'audience publique au ministre de l'Environnement. Ces requérants vous présenteront tout à l'heure les objectifs qu'ils feront ressortir dans leur lettre et surtout les raisons pour lesquelles ils ont demandé ces requêtes.

75

Cette période d'information qui a précédé l'audience publique s'est déroulée du 28 octobre au 12 décembre 2003.

80

Et notre mandat de la présente audience publique s'échelonne sur quatre (4) mois comme le veut la loi, donc du 19 janvier que nous sommes aujourd'hui et il se terminera le 19 mai 2004 avec comme date limite pour déposer le rapport au ministre. Donc à l'intérieur de ce mandat, nous devons tenir l'audience publique, rédiger le rapport, le rapport qui doit être rendu public soixante (60) jours suivant la date du dépôt prévu.

85

Après la remise du rapport, la Commission cesse d'exister, non pas les membres de la Commission, je tiens à le préciser!

90 Le rapport n'est pas décisionnel. Il s'agit essentiellement des constatations de la Commission et des recommandations qu'elle formule au ministre. Le ministre de l'Environnement adressera à son tour ses recommandations pour une décision finale au Conseil des ministres là où généralement se prennent les décisions.

95 Le ministre tient compte à la fois du rapport de la Commission et d'un rapport distinct produit par le ministère de l'Environnement, par les experts du ministère de l'Environnement, appelé analyse environnementale. Le BAPE se distingue donc du ministère, comme il est un organisme autonome, totalement distinct du ministère, mais qui reçoit ses mandats du même ministre.

100 Pour les fins du présent dossier, il y a plusieurs centres de consultation. Tout d'abord la Bibliothèque publique de Chicoutimi, la Bibliothèque municipale de Jonquière succursale Arvida, et comme toujours la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, le centre de documentation du BAPE à Québec. Bien sûr toute la documentation est aussi accessible dans Internet à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

105 Pour tout renseignement que vous désiriez obtenir, vous avez une table d'accueil à l'entrée où beaucoup d'information existe sur cette table ou encore vous pouvez appeler directement au BAPE au 1-800-463-4732.

110 Alors l'audience publique se déroule en deux (2) parties. Nous sommes à la première partie de l'audience publique. Cette première partie est consacrée essentiellement et exclusivement à la recherche d'information. Il s'agit donc pour vous, comme pour nous, de poser des questions; vous pouvez poser des questions au promoteur, vous pouvez poser des questions
115 aux experts que nous avons invités et que je vous présenterai dans quelques minutes. Il ne s'agit donc pas d'exprimer des opinions; les opinions pourront être réservées à la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu un peu plus tard, et je vous préciserai la date dans quelques minutes.

120 Il est important aussi de noter que la Commission a tenu à faire une visite qu'on appelle une visite terrain; cette visite est de nature publique. Donc toute personne qui désire accompagner les membres de la Commission à cette visite pourrait le faire. Cette visite aura lieu demain matin à neuf heures (9 h), et je laisserai tantôt au soin du porte-parole du promoteur pour donner le détail pour les personnes qui désirent se joindre à la Commission. À tout le moins, le
125 départ aura lieu à neuf heures (9 h). Et toute personne qui désire s'inscrire pourra le faire dès ce soir, bien en fait bien sûr il faut le faire ce soir, auprès de madame Rosemary AL-Hayek en arrière de la salle.

130 La deuxième partie de l'audience publique aura lieu le 17 février ou à partir du 17 février à dix-neuf heures (19 h), ce qui donne un peu plus de trois (3) semaines entre cette première partie de l'audience et la deuxième partie, pour permettre justement à tous ceux et celles qui désirent le faire de préparer un mémoire et de venir nous le présenter.

135 Normalement, le dépôt de ces mémoires devrait arriver au Bureau d'audiences publiques, je vous donnerai les coordonnées exactes tout à l'heure, quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie, soit avant le 13 février prochain. Évidemment, peut-être que ces nombreuses dates vont vous confondre, mais rassurez-vous, vous allez pouvoir obtenir toutes les informations auprès de la coordonnatrice madame Monique Gélinas en arrière de la salle.

140 Alors la raison pour laquelle on vous demande de déposer vos mémoires avant l'audience elle-même, c'est tout simplement pour des questions de logistique et d'organisation.

145 La Commission aussi, dans le cadre de son analyse, abordera l'environnement sous un angle très large présidant la loi et les règlements. Donc ça dépassera largement le cadre biophysique, et la Commission impliquera notamment des impacts sociaux, économiques, même esthétiques s'il le faut.

150 Le déroulement de la première soirée d'audience, après mon exposé, le registre sera ouvert, mais j'inviterai auparavant les requérants à expliquer brièvement les motifs invoqués pour demander une audience publique.

Ensuite il y aura une présentation du promoteur, le promoteur présentera son projet, pour une durée approximative de vingt (20) minutes, trente (30) tout au plus.

155 Je me permets aussi de vous informer que l'ordre d'inscription au registre, pour pouvoir poser vos questions, pour pouvoir intervenir, il faut aller vous inscrire au registre en arrière de la salle, le registre n'est pas encore ouvert, mais l'ordre au registre sera l'ordre par lequel on commencera bien sûr les questions.

160 Je vous avoue que je suis un peu surpris ce soir, j'avais dit à mes collègues que je m'attendais d'avoir une quinzaine de personnes, et il faut croire que le projet intéresse plus que quinze (15) personnes, alors dépendamment de votre empressement à aller donner votre nom au registre, je limiterai dans un premier temps, pour cette première soirée, à dix (10) noms, le premier bloc, pour permettre à tout le moins de passer les dix (10) noms, et s'il y a de la place
165 bien sûr, on prendra un autre bloc de dix (10) noms. Mais on procédera par bloc de dix (10).

Je profiterai aussi, au début de chacune des séances, pour appeler certains documents que nous avons demandés, soit au promoteur, soit aux personnes expertes. Et il y aura ensuite la période de questions.

170 À la fin de chaque séance, j'annoncerai l'heure de la prochaine séance.

175 Alors je vous présente maintenant le porte-parole officiel du promoteur, je lui laisserai le soin de présenter ses collègues au tout début de sa période de présentation, il s'agit, à ma droite, de monsieur François Ameye. Bonsoir monsieur Ameye.

180 À votre droite, vous avez la table des personnes-ressources des ministères et villes, lesquelles ont été invitées par la Commission pour fournir des informations à vous et à la Commission, et je leur demanderais de s'identifier, ainsi que les gens qui les accompagnent s'il y a lieu, en commençant par le ministère de l'Environnement!

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

185 Bonsoir, Gaétan Lefebvre de la Direction des évaluations environnementales. Je suis accompagné ce soir d'un collègue de la même direction, l'ingénieur Marc Tremblay, ainsi que de monsieur Colin Bilodeau du Service de la gestion des matières dangereuses, de monsieur Yvon Couture de la Direction du suivi de l'état de l'environnement et de monsieur Martin Tremblay, ingénieur à la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Bonsoir monsieur Lefebvre. Du ministère des Transports!

PAR M. DONALD MARTEL:

195 Bonsoir. Du ministère des Transports, mon nom est Donald Martel, je suis accompagné de Stéphane Dion qui est dans la salle ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Merci. Du ministère de la Santé et Services sociaux!

PAR M. LÉON LAROUCHE:

205 Léon Larouche, médecin-conseil en santé environnementale de la Direction de santé publique régionale et de la Régie régionale de la santé et services sociaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

210 Merci, bonsoir. Du ministère de la Sécurité publique!

PAR M. ROBERT LAPALME:

215 Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Robert Lapalme de la Direction régionale de la sécurité civile, et je suis accompagné de monsieur Réjean Langlois qui est conseiller à la Direction régionale ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

220 Bonsoir monsieur Lapalme.

Et finalement de Ville de Saguenay!

PAR M. CLAUDE TREMBLAY:

225 Claude Tremblay, conseiller municipal de la Ville de Saguenay, membre de la Commission d'urbanisme, et je suis accompagné ce soir de monsieur Roger Lavoie qui est dans la salle ici présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

230 Bonsoir monsieur.

235 Donc ces experts, nous les avons invités à la lumière, d'une part, du contenu des requêtes et de la probabilité de l'occurrence de certaines questions, et nous les avons invités aussi à la lumière de notre propre lecture, membres de la Commission, en fonction des questions que nous avons soulevées et préparées pour les fins de cette audience.

240 Nous ne prévoyons pas de séances thématiques comme telles, toutes les questions pourraient être abordées à n'importe quel moment, que ce soit ce soir ou aux prochaines séances.

245 Le dernier point vise les règles de procédure à suivre pour assurer un bon déroulement de l'audience. Je vous exhorte et je vous demande de collaborer tout au long des séances pour assurer un respect mutuel et une courtoisie mutuelle aussi.

Toutes les questions du public doivent m'être directement adressées, ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct entre le promoteur, les personnes-ressources et le public ne devrait se faire.

250 Le nombre de questions permis par intervenant sera de deux (2) sans sous-question. On a déjà eu, à la lumière de plusieurs expériences, une dizaine de sous-questions que sous-tendait une seule question. Alors deux (2) questions sans sous-question, ça ne vous empêchera pas de

retourner vous réinscrire au registre et de poser d'autres questions. Et ça permet aussi surtout de laisser la chance au plus de personnes possible de poser leurs questions.

255

Je vous demande aussi de ne pas faire de longs préambules aux questions et plutôt réserver cette expression d'opinion qui sert souvent de préambule pour la deuxième partie de l'audience. Vous aurez amplement le temps de le faire lors de la deuxième partie.

260

La Commission peut intervenir en tout temps. Vous pouvez poser une question, la Commission enchaîne pendant quinze-vingt (15-20) minutes, on vous revient tant et aussi longtemps que vous n'avez pas été satisfait.

265

La Commission ne tolérera aucune forme de manifestations de la salle, que ce soit des manifestations d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, d'attitudes méprisantes envers quiconque. Enfin, il est défendu de fumer dans la salle d'audience.

270

Je vous informe que le registre est actuellement ouvert et que vous pouvez aller dès à présent vous inscrire; nous retiendrons donc, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, un bloc de dix (10) noms.

275

Pour les personnes qui le désirent, il y a, en arrière de la salle aussi, un sondage du BAPE disponible pour connaître votre satisfaction, si jamais vous avez quelques minutes et vous avez quelque chose à signifier, vous pouvez bien sûr le compléter.

Mon collègue m'écrit à juste titre, par gentillesse et par respect pour les autres, vous pouvez fermer vos cellulaires ou le mettre sur vibreur. Merci.

280

PRÉSENTATION DES REQUÊTES
FRANCE GOYARD

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Alors j'invite maintenant le premier requérant à nous présenter les motifs de sa demande d'audience, j'appelle donc madame France Goyard!

PAR Mme FRANCE GOYARD:

290

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

295

Bonsoir madame.

PAR Mme FRANCE GOYARD:

300 L'annonce du projet dont il est question ce soir a suscité chez moi des questions et des craintes dont je vais vous faire part par le biais de la lettre que j'écris au ministre de l'Environnement.

305 En tant que citoyenne de Jonquière, je sollicite auprès de votre ministère la tenue d'audience publique concernant le projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque par le Groupe Alcan Métal.

310 De toute évidence, les dirigeants d'une compagnie ont le devoir de faire en sorte que les déchets issus de leurs opérations soient traités afin de les rendre le plus inoffensifs possible à la santé des gens. Cependant, il m'apparaît essentiel de discuter de façon approfondie des impacts environnementaux de la construction et de la mise en marche d'une telle usine. L'aspect le plus inquiétant demeure l'importation de la brasque usée provenant des autres alumineries.

315 Vous savez sans doute que nous vivons dans une ville possédant déjà un taux élevé de pollution industrielle, que les sols à proximité des usines sont extrêmement contaminés et que les ressources naturelles sont abondamment exploitées. À tout cela, ajoutons que le territoire saguenéen accueille déjà une grande quantité de sols contaminés au BPC provenant d'endroits éloignés.

320 Rien de bien réjouissant en regard du Protocole de Kyoto puisque de nombreux transporteurs de ces déchets rejettent des quantités considérables de gaz à effet de serre. Et encore, que ferons-nous de toutes ces tonnes de résidus qui restent par la suite dans la région?

325 Considérant l'ampleur d'un tel projet et de ses conséquences sur l'environnement, je réclame la tenue d'un BAPE afin que chaque citoyen ou organisme qui le désire puisse exprimer ses questions et des opinions sur ce sujet. Nous devons sans cesse nous préoccuper de laisser aux générations futures une planète la moins dévastée possible par les interventions humaines.

330 Et j'ajouterais qu'avec toutes les connaissances qu'on a aujourd'hui, tous les moyens qu'on a aujourd'hui, je suis sûre qu'on va prendre une décision qui est le plus en respect de l'environnement et de la santé des gens.

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Merci madame Goyard.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

340

PAR LE PRÉSIDENT:

345

J'inviterai maintenant le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sera représenté par monsieur Daniel Groleau!

PAR M. DANIEL GROLEAU:

350

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur.

355

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Donc je vais sauter le préambule et je vais directement au vif du sujet!

360

Donc le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean a siégé sur le groupe de travail sur l'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée qui était à l'origine une initiative de la Ville de Jonquière et cela au cours des dernières années.

365

Il s'agit donc d'un projet qui nous interpelle comme acteur régional important en matière de protection de l'environnement. D'entrée de jeu, nous aimerions indiquer qu'il subsiste toujours certains questionnements qui nécessitent un point de vue indépendant de celui du promoteur, et nous croyons qu'il est nécessaire de tenir des audiences publiques afin d'apporter des précisions sur la portée de ce projet.

370

Les chercheurs d'Alcan ont mis au point un procédé chimique nommé LCLL qui semble pouvoir traiter la brasque afin de la rendre non dangereuse, mais aussi d'en soutirer certains produits qui seraient recyclables et valorisables. Cependant, ce procédé demeure un procédé pilote qui n'a jamais été utilisé pour traiter de la brasque usée à l'échelle à laquelle nous nous apprêtons à le faire dans notre région. Un éclairage approfondi sur ce procédé demeure donc

375

essentiel pour l'acceptabilité sociale du projet.

Depuis maintenant quelques années, la région compte parmi son parc industriel un incinérateur de sols contaminés à Saint-Ambroise, un site d'enfouissement de sols contaminés à Larouche et maintenant une usine de traitement de la brasque usée projetée à Jonquière. Il est certain que les impacts de cette concentration régionale de sites de traitement de matières dangereuses et de sols contaminés ne sont pas sans nous préoccuper grandement.

380

De plus, le promoteur reconnaît qu'il y aura des impacts relatifs à l'exploitation de l'usine, des émissions atmosphériques de substances telles que l'ammoniac, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le monoxyde de carbone qui pourraient venir modifier la qualité de l'air.

385

Bien que le promoteur s'engage à utiliser toutes les technologies disponibles afin de s'assurer de minimiser les impacts négatifs sur la qualité de l'air, une audience publique nous permettrait de bien cerner cette problématique et de répondre à certaines questions dans le contexte régional dont nous venons de vous faire part et plus précisément, la prise en compte des effets cumulatifs sur la santé publique.

390

La disposition des matières inertes résultant du procédé doit aussi faire l'objet d'une clarification. Le composé de carbone et d'inertes, principal sous-produit du procédé, sera entreposé hors sol avant d'être écoulé sur le marché des cimenteries. Ce marché demeure cependant à développer. Et si celui-ci ne se développait pas, les sites de dépôt prévus deviendraient-ils des sites permanents d'entreposage hors sol? Cet entrepôt est prévu pour une durée de cinq (5) ans, alors qu'advierait-il, dans la mesure où ces matières devraient être disposées de façon permanente et ce, sur toute la durée de vie de l'usine?

395

400

Pour toutes les raisons évoquées dans cette lettre et certainement d'autres à venir, il apparaît important de bien informer la population régionale sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques liés à un tel projet. Il est certain que la période d'information du BAPE ne répondra pas à toutes les questions, c'est pourquoi nous demandons la tenue d'audiences publiques sur le projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Saguenay, arrondissement de Jonquière. La population pourra ainsi prendre position sur le projet en possédant toute l'information pertinente dont elle a besoin.

405

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Groleau, merci beaucoup.

415

NOVA PB INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

420

J'invite maintenant Nova Pb qui sera représenté par monsieur Roger Laporte.

Bonsoir monsieur Laporte.

425 **PAR M. ROGER LAPORTE:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs! Je vais faire lecture de la lettre que nous avons fait parvenir à monsieur Mulcair.

430 Monsieur le Ministre, le conseil d'administration de Nova Pb m'a chargé de m'adresser à vous pour vous demander de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique dans le dossier en rubrique en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

435 Qui est Nova Pb inc.? Nova Pb inc. est une entreprise qui, depuis 1984, exploite la plus importante fonderie de plomb de seconde fusion au Canada. Ses installations sont situées à Ville Sainte-Catherine, le long de la voie maritime du Saint-Laurent. Elle se consacre exclusivement au recyclage et à la revalorisation de matières résiduelles, dangereuses ou non.

440 Nova Pb inc. emploie cent quarante-cinq (145) personnes; de ce nombre, quatre-vingt-dix-huit (98) sont syndiquées affiliées à la CSN. Il s'agit d'emplois très spécialisés et bien rémunérés. Nova Pb compte de plus quinze (15) ingénieurs et scientifiques à son emploi de façon permanente.

445 Qu'est-ce que le procédé CALSiFrit de Nova Pb? Il y a environ trois (3) ans, une analyse des caractéristiques des brasques usées d'alumineries nous a amenés à conclure qu'une partie de nos équipements, comprenant entre autres un long four rotatif muni d'un système de post-combustion et de traitement des gaz, pourrait selon toutes probabilités nous permettre de résoudre le problème de la transformation des brasques usées en un produit commercial sans
450 émission à l'atmosphère ni rejet à l'eau.

À partir de cette idée de base, avec le concours d'experts externes, notre hypothèse de départ a fait l'objet de recherches théoriques et pratiques ainsi que d'essais en laboratoire, lesquels ont donné des résultats concluants.

455 Nous avons alors obtenu l'appui de votre ministère pour procéder à des essais à échelle industrielle en utilisant le four numéro 2 de l'usine de Nova Pb de même que ses équipements connexes. Ces essais ont permis de transformer deux mille tonnes (2000 t) de brasques usées provenant des trois (3) producteurs d'aluminium du Québec en un produit appelé fritte de verre.

460 Ces essais ont permis de confirmer qu'il était possible de transformer les brasques usées en contrôlant le fluor, sans émission de contaminants dans l'atmosphère et sans rejet dans l'eau et sans produire de matière résiduelle destinée à l'élimination et en plus, de fabriquer deux (2) produits commerciaux, soit le CALSiFrit et le CALSiCoke.

465 Des recherches menées à la fois par la Faculté de génie civil de l'Université de Sherbrooke et les laboratoires de Ciment Saint-Laurent permettent de constater qu'une fois

470 broyée, la fritte de verre est utile dans la production du béton à titre de liant hydraulique. C'est ainsi que Ciment Saint-Laurent a déjà commencé à utiliser CALSiFrit à titre de produit cimentaire alternatif dans certains projets ciblés. Pendant ce temps, le processus d'homologation de CALSiFrit se poursuit auprès de l'Association canadienne de normalisation.

475 Le 28 juin 2002, votre ministère a délivré un certificat d'autorisation permettant l'exploitation commerciale du four numéro 2 de Nova Pb et des équipements connexes pour la production de fritte de verre à partir des brasques usées. Un an après la mise en service commerciale du procédé et bien qu'il s'agisse d'une année de démarrage, dix-sept mille cinq cents tonnes (17 500 t) de brasques usées ont été transformées. À l'heure actuelle, l'usine fonctionne de façon commerciale et aura atteint son plein régime au cours de l'année prochaine.

480 Le procédé mis au point par Nova est une première et n'a aucun équivalent dans le monde. De plus, j'ajoute que Nova Pb inc. procédera bientôt à des essais en usine pour intégrer le verre récupéré de la collecte sélective, le calcin, à sa production régulière de fritte de verre.

485 Le procédé LCLL de l'Alcan! C'est donc avec intérêt que nous avons pris connaissance de l'étude d'impact et des autres documents produits par Alcan dans le dossier en rubrique et déposés dans le cadre de l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

490 Nous comprenons que l'Alcan met de l'avant un procédé d'élimination des brasques usées connu sous l'acronyme LCLL. Ce procédé a été conçu en laboratoire et n'a fait l'objet d'aucun essai à échelle industrielle, malgré de nombreuses années de recherche, puisque pour ce faire, une usine devra d'abord être construite.

495 Nous retenons entre autres de la lecture que nous faisons de l'étude d'impact et des réponses fournies par Alcan aux nombreuses questions qui lui furent adressées par le ministère de l'Environnement que le procédé LCLL générera, pour chaque tonne traitée de brasques usées, un point dix-neuf tonne métrique (1,19 t) de matières résiduelles solides destinées à l'enfouissement et deux point zéro six tonnes (2,06 t) de rejets liquides et un point dix-neuf tonne métrique (1,19 t) de gaz à effet de serre.

500 De son côté, le procédé CALSiFrit, pour une tonne de brasques usées, permet de générer un point cinq tonne (1, 5 t) de CALSiFrit, point treize tonne métrique (0,13 t) de CALSiCoke, et ce procédé ne génère aucune matière résiduelle solide destinée à l'enfouissement ni aucun rejet liquide.

505 Passons aux gaz à effet de serre! La question des gaz à effet de serre mérite à elle seule qu'on s'y arrête, compte tenu des engagements pris par l'industrie de l'aluminium en regard de la mise en application au Canada des objectifs du Protocole de Kyoto.

510 La mise en exploitation d'une usine au Saguenay utilisant le procédé LCLL aura à elle seule pour conséquence d'augmenter la production de gaz à effet de serre de plus de quatre-vingt-quinze mille tonnes métriques (95 000 t) par année. Cela va directement au sens contraire des engagements pris par Alcan à ce chapitre.

515 Pourquoi notre demande d'audience! Or, à notre grande surprise, après avoir parcouru toute la documentation produite par Alcan, nous constatons qu'il n'y est fait aucune mention du procédé de transformation des brasques usées mis au point par Nova Pb inc. Ce procédé est totalement différent des autres alternatives exposées par Alcan dans son étude d'impact.

520 Nous souhaitons donc que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tienne une audience sur le projet mis de l'avant par Alcan pour que les pouvoirs publics et l'ensemble de la population comprennent de façon plus précise quels sont les enjeux, quels sont les mérites et les faiblesses des procédés LCLL et CALSiFrit et quels bénéfices représenterait la construction d'une usine utilisant le procédé CALSiFrit.

525 Nous estimons être en mesure de jeter un éclairage différent sur la proposition d'Alcan qui pourrait probablement aider la Commission du BAPE à faire diverses recommandations au gouvernement avant que la décision ne soit prise. Il est utile enfin de préciser qu'une usine de transformation des brasques usées utilisant le procédé CALSiFrit emploierait le même nombre de personnes que le nombre d'emplois prévus créés par Alcan.

530 Pour ces motifs, nous vous demandons, monsieur le Ministre, de confier au BAPE un mandat de tenir une audience publique sur le projet d'usine d'élimination des brasques usées d'alumineries et de création d'un lieu d'enfouissement des matières résiduelles générées par l'usine LCLL, le tout tel que proposé par le Groupe Alcan Métal primaire.

540 Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs. Signé Roger Laporte, vice-président administration.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laporte, merci beaucoup.

545

REGROUPEMENT RÉGIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LE PRÉSIDENT:

550

J'invite le Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement représenté par madame Élise Gauthier.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

555 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs les Experts!
Le 10 décembre dernier, nous nous sommes adressés au ministre de l'Environnement, monsieur
Thomas J. Mulcair dans le cadre de l'usine de traitement de la brasque chez Alcan au Saguenay.

560 Monsieur le Ministre, le Regroupement de citoyens et de citoyennes identifié en rubrique
vous transmet par la présente son argumentaire en faveur de la tenue d'une enquête et d'une
audience publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le dossier
mentionné à l'objet.

565 Considérant qu'en 1998, suite à l'installation en catimini d'un incinérateur pour traiter les
sols contaminés au BPC et autres organochlorés, le ministre de l'Environnement de l'époque
promettait formellement que plus jamais une entreprise impliquée dans le traitement ou
l'enfouissement de déchets toxiques ou pas ne s'installerait dans notre région sans passer par le
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

570 Considérant que cet incinérateur vit grâce au quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des
sols importés des États-Unis et d'ailleurs au Canada, soit environ quatre-vingt-dix-neuf mille
tonnes (99 000 t) de sols qui, dès qu'ils franchissent la frontière, appartiennent aux Québécoises
et aux Québécois qui doivent en disposer par la suite;

575 Considérant qu'en 1999, le premier ministre Lucien Bouchard affirmait dans les Cantons
de l'Est qu'aucune région du Québec ne deviendrait une poubelle pour le continent américain;

580 Considérant qu'en 2000, Environnement Canada, dans une étude sur l'air ambiant, a
déclaré que Jonquière était la ville la plus polluée au Canada;

585 Considérant qu'en 2001, l'Européenne de services s'est faufilée entre les mailles des
promesses précédemment citées et celles de la loi québécoise en mutation pour implanter un
dépotoir, phase I, enfouissement des sols contaminés en opération, assez grand pour recevoir
toutes les sortes de déchets, y compris des matières dangereuses, phase IV de ce projet et ce,
pour les quatre-vingts (80) ans à venir. Elle aussi ne vit en grande partie qu'avec l'importation
des déchets produits ailleurs que chez nous;

590 Considérant que ces dernières années, Alcan a entreposé à Saguenay plus de cinq cent
mille tonnes (500 000 t) de brasques provenant de ses usines québécoises;

Considérant que la brasque usée est classée dans la catégorie matières dangereuses au
Québec;

595 Considérant que le projet présenté par Alcan en est un expérimental comme il est possible de le lire dans le document déposé au ministère de l'Environnement et identifié PR5-1 datant de novembre 2001 à la page 16 où il es écrit:

600 "Le procédé LCLL sera utilisé à l'échelle industrielle pour la première fois dans l'usine proposée. Cela nécessitera une période de rodage pouvant durer plusieurs années."

605 Considérant que le procédé LCLL en est un qui usera d'une quantité assez imposante d'eau, probablement potable, tel que décrit à la page 3 du document PR1 "Une série d'opérations de lavage et de filtration" et que selon l'initiateur du projet, l'usine aura une vie économique de vingt (20) ans ou à peu près;

610 Considérant que pour rentabiliser en vingt (20) ans et plus un investissement de quelque cent cinquante millions de dollars (150 M\$), il lui faudra traiter toutes leurs brasques entreposées produites comme Alcan les définit clairement dans le document identifié PR1 page 3:

615 "Les brasques d'Alcan seront celles qui seront générées lors de réfection des cuves d'électrolyse, Canada, USA, Europe, ainsi que celles actuellement entreposées à Jonquière."

620 Donc il y aura importation de brasques d'autant que dans le même document et dans d'autres, il est possible de lire que lorsque l'usine fonctionnera à plein régime, soit quatre-vingt mille tonnes (80 000 t) par année, Alcan traitera toute la brasque produite au Québec par les autres alumineries;

625 Considérant que ledit projet comprend aussi un site d'enfouissement pour les milliers sinon les millions de tonnes de matières non recyclables, non récupérables, non revalorisées, que la population de notre région devra enfouir dans son sol pendant que les autres pays, provinces ou les régions du Québec se seront débarrassés des matières dangereuses produites chez elles;

630 Considérant que notre région est fragilisée par la présence massive d'eau que nous tentons de peine et de misère de protéger du mieux que nous pouvons afin d'en assurer sa pérennité, comme il est possible de le lire dans les document gouvernementaux traitant de la gestion de l'eau au Québec;

635 Considérant enfin qu'avec toutes ces importations de déchets toxiques permises par les gouvernements précédant le vôtre, le Saguenay-Lac-Saint-Jean maintenant devenu poubelle incontestable des déchets américains, canadiens, québécois et vraisemblablement européens dans le cas présent ne peut plus en prendre sans mettre en péril la santé des citoyennes et des citoyens;

635 Pour toutes ces raisons, le Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement vous demande, monsieur le Ministre, de mandater le Bureau d'audiences

publiques en environnement du Québec de tenir enquête et audience publiques sur le projet proposé par Alcan concernant la construction d'une usine de traitement des brasques usées par le procédé LCLL.

640

Nous croyons que la population régionale, non seulement mérite, mais doit être informée le mieux et le plus complètement possible.

645

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande. Nous vous prions, monsieur le Ministre, de recevoir avec bienveillance et notre demande de BAPE et nos salutations distinguées.

650

En terminant, j'aimerais remercier directement le ministre de nous avoir accordé ces audiences. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Gauthier.

655

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI

660

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle enfin le Comité de l'environnement de Chicoutimi qui sera représenté par monsieur Yves Gauthier.

665

PAR M. YVES GAUTHIER:

Bonsoir monsieur le Président.

670

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Gauthier.

675

PAR M. YVES GAUTHIER:

Alors monsieur le Ministre, suite à la publication de l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Saguenay, arrondissement de Jonquière, par le Groupe Alcan Métal primaire, le Comité de l'environnement de Chicoutimi requiert la tenue d'une audience publique sur le projet ci-haut mentionné.

680 Les motifs de notre demande reposent sur le fait qu'il existe encore trop de
questionnement et d'ambiguïtés par rapport à l'implantation de cette usine. Il est mentionné que
le site d'entreposage du résidu n'aurait qu'une capacité maximum de cinq (5) ans, à raison de
soixante-cinq mille tonnes (65 000 t) de carbone et d'inertes par année. Subséquemment à ce
terme, qu'advient-il des résidus supplémentaires?

685 Même s'il est encore mentionné qu'une partie de ces résidus pourrait être utilisée dans
les cimenteries pour son contenu en carbone, aucune étude de marché n'a été effectuée jusqu'à
présent. Si ce sous-produit ne peut trouver preneur, on est en droit de penser qu'il faudra trouver
un autre site d'entreposage dont on ne fait aucune mention dans l'étude déposée.

690 La région compte déjà parmi son parc industriel un incinérateur de sols contaminés à
Saint-Ambroise et un site d'enfouissement des sols contaminés à Larouche, faudra-t-il la doter en
plus d'un autre parc à résidus de provenance étrangère?

695 Aussi, nous nous questionnons sur le fait que les brasques usées enfouies et
entreposées dans la région ne soient pas traitées prioritairement.

700 Un questionnement demeure de plus sur le transport de la brasque usée en provenance
de l'ensemble des usines Alcan et d'autres alumineries du Québec. Bien que le promoteur
assure d'utiliser des conteneurs spéciaux, des audiences publiques permettraient d'éclaircir les
dangers reliés aux divers modes de transport envisagés.

705 Également, dans une perspective de développement durable, où retrouve-t-on la limite
territoriale acceptable du transport? D'un point de vue économique, nous pouvons comprendre
le fait de construire une usine fixe à un certain endroit et qu'il fasse l'alimenter pour la rentabiliser!

710 Par contre, d'un point de vue environnemental, l'importation de la brasque usée
transfrontalière comporte une empreinte écologique non négligeable, et nous pensons qu'il serait
important d'en débattre. Il importe de concilier ces deux (2) points de vue afin d'en arriver à un
consensus socialement acceptable et responsable.

715 Finalement, il est opportun de mentionner qu'il nous semble que le procédé chimique
LCLL n'a été testé que sur une échelle pilote et qu'il n'a jamais été utilisé à l'échelle projetée par
le projet. Un éclairage approfondi sur ce procédé demeure donc essentiel pour l'acceptabilité
sociale du projet.

Vous comprendrez, monsieur le Ministre, que pour toutes les raisons évoquées ci-haut et
certainement d'autres à venir, il nous apparaît important de bien informer la population régionale
sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques liés à ce projet.

720 Le Comité de l'environnement de Chicoutimi est un acteur régional important en matière
de protection de l'environnement. Il a siégé sur le groupe de travail concernant l'implantation de

cette usine à Jonquière et est convaincu de la nécessité de tenir une audience publique dans le but d'apporter des précisions sur la portée du projet. La population pourra ainsi prendre position sur le projet et posséder toute l'information pertinente dont elle a besoin.

725

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part à notre requête, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

730

Merci monsieur Gauthier. Alors ceci complète la présentation des requêtes!

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

735

PAR LE PRÉSIDENT:

740

J'inviterai donc maintenant le promoteur, et plus particulièrement son porte-parole, à présenter son équipe et finalement à présenter aussi l'ensemble du projet dans une présentation d'environ vingt (20) minutes. Monsieur Ameye.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

745

Merci monsieur le Président. La première chose que je voudrais faire avant de faire ma présentation, c'est de remettre un document qui nous a été demandé par monsieur Fortin, votre analyste, et qui est noté en référence à la page 3 du document qui avait été déposé par Alcan concernant le nouveau site d'entreposage des inertes. Alors on en a, comme vous nous l'avez demandé, douze (12) copies qu'on va remettre en arrière.

750

PAR LE PRÉSIDENT:

755

Monsieur Ameye, je reviendrai après la pause, après votre présentation il y aura une brève pause, et je reviendrai ensuite avec l'appel de certains documents que nous n'avons pas encore reçus.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

760

Parfait. Alors nous sommes heureux, monsieur le Président, de vous présenter, dans le cadre de ces audiences publiques, notre projet de traitement de la brasque usée et pour ce faire, j'ai avec moi toute une équipe.

D'abord à ma droite, Clément Brisson qui est du Centre de recherche d'Arvida et qui est notre expert en impact environnemental. Il y a aussi le docteur Nigel Steward qui est le directeur

765 de la recherche à Alcan Métal primaire qui viendra nous éclairer sur des questions technologiques plus particulièrement.

770 Derrière moi en support, j'ai aussi madame Boisjoli et monsieur Gauthier qui sont de la firme Tecsalt qui ont préparé l'étude d'impact; donc si on a des questions plus pointues, on pourra leur poser.

Et enfin, on a aussi dans la salle le docteur Martin qui est notre directeur médical et qui pourra aussi répondre à des questions plus pointues sur des questions de santé.

775 Alors j'aimerais donc vous présenter ce projet et pour ce faire, je vais d'abord parler de la raison d'être du projet, pourquoi est-ce qu'on fait ce projet-là; les justifications qu'on a, la nature du projet, le calendrier de réalisation. On va aussi parler des démarches de communication publique qu'on a eues, des impacts du projet et des mesures qui sont proposées, de surveillance et de suivi environnemental et enfin, on fera une conclusion.

780 Bien d'abord, qu'est-ce que la brasque? Alors la brasque, c'est un nom générique qui est utilisé pour définir le revêtement qu'on met à l'intérieur d'une cuve. Vous savez probablement que l'aluminium est produit dans des grandes cuves d'électrolyse qui sont un petit peu comme des piscines construites en acier; ces cuves sont revêtues d'abord de briques réfractaires pour isoler et protéger et ensuite, de blocs de carbone qui servent à conduire l'électricité.

785 Ce revêtement ne s'use pas à proprement parler, c'est pas une usure mécanique, mais au bout d'un certain nombre d'années, les produits chimiques qui sont dans le bain électrolytique qui remplit cette cuve, ces produits chimiques s'infiltrent à travers le réseau des atomes de carbone et font dilater les blocs de carbone et finalement, ça finit par faire des fissures et à travers ces fissures, le métal s'introduit et on est obligé d'arrêter la cuve. Et quand on arrête la cuve, on a quelque chose comme ce qu'on voit sur la droite, qui est une coupe; vous voyez, on voit l'extérieur encore un peu les briques puis ensuite on voit un magma noir, alors c'est ça qui constitue la brasque usée.

795 Maintenant, cette brasque usée, on en voit ici un amoncellement, un tas, on a donc creusé avec un outillage pour des vieilles cuves et on se trouve devant ce produit qui est classifié comme matière dangereuse résiduelle.

800 Les raisons pour lesquelles elle est classée comme ça, c'est que d'abord, elle contient des produits toxiques; c'est-à-dire que pendant toutes ces années où le carbone a été infiltré par ces produits, il y a du fluor qui s'est introduit dans ce carbone, il y a aussi des cyanures qui se sont formés et aussi du sodium et ce fluor et ce cyanure, quand il est exposé aux intempéries, quand il est exposé à la pluie, il est susceptible de se dissoudre dans la pluie et éventuellement, il pourrait contaminer les ruisseaux.

805

Donc c'est important de le traiter correctement. Ça, c'est la première raison.

810

La deuxième raison, c'est qu'en fait, c'est aussi un produit corrosif. Son pH est élevé, c'est-à-dire que c'est un petit peu comme de la soude caustique, mais c'est beaucoup moins violent que la soude caustique.

815

Et la troisième raison, c'est que c'est réactif à l'eau. Ça forme des gaz inflammables, c'est-à-dire que si on a de la brasque usée et si on y met un peu d'eau, il va sortir des gaz, en particulier de l'hydrogène, du méthane qui, en soi sont pas dangereux, mais s'ils sont dans une atmosphère confinée et que dans cette atmosphère confinée il se trouve qu'il y ait une étincelle, à ce moment-là il s'enflamme et on peut avoir une explosion. Et c'est ce qui s'est passé dans le très malheureux accident du Pollux.

820

Donc ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut prendre des précautions particulières quand on manipule cette brasque-là. Ce qui résulte de cette brasque, c'est un enjeu environnemental important pour l'industrie. Je peux dire que c'est le dernier grand enjeu environnemental de l'industrie de l'aluminium.

825

Nulle part on n'a véritablement trouvé de solution satisfaisante dans laquelle l'industrie elle-même recycle ce produit à l'intérieur de son procédé.

830

Alors donc ce qu'on propose, c'est de construire une usine de traitement de cette brasque usée. Ça fait déjà de nombreuses années qu'on explore les différentes solutions pour traiter ces brasques-là de façon qui soit satisfaisante sur le plan environnemental. Et aujourd'hui, on se présente ici parce qu'on est prêt à offrir ce qu'on pense être la première solution globale, globale c'est-à-dire qui englobe, qui est dans l'industrie elle-même, pour l'industrie d'aluminium du Québec.

835

C'est une technologie qui a été développée au Centre de recherche ici à Arvida et en fait, c'est une première usine au monde, c'est-à-dire que nulle part ailleurs, j'ai dit, il y a des usines d'aluminium qui retraitent leurs brasques et qui trouvent un moyen de recycler les produits valables dans ce procédé.

840

Alors pourquoi construire cette usine à Saguenay, bien, la première raison, c'est que le Saguenay, c'est le cœur des activités de production de l'électrolyse de l'Alcan au Québec. Des six (6) usines de l'Alcan au Québec, il y en a quatre (4) qui sont situées au Saguenay. Et donc là, on est tout proche du centre de production.

845

La deuxième raison, c'est que pendant toutes ces années où on a cherché une solution, on a entreposé la brasque dans des entrepôts que vous voyez ici sur la photo. C'est des entrepôts qui sont sécuritaires, c'est-à-dire qui sont à la fois étanches à l'eau de pluie et qui sont aussi ventilés, de façon à ce qu'on se mette jamais dans la situation que j'ai décrite tout à l'heure, et c'est des abris qui sont temporaires. C'est bien entendu que ces brasques-là sont là pour être traitées. Il y en a à l'heure actuelle un peu plus de cinq cent mille tonnes (500 000 t).

850

Donc c'est une très bonne raison pour laquelle on devrait avoir une usine de traitement proche de cette mine-là, parce que c'est évidemment une très grosse mine.

855 La troisième raison pour laquelle on pense au Saguenay, c'est parce que le Québec est non seulement un centre de production important pour l'Alcan, mais c'est aussi un centre de production de l'aluminium pour d'autres sociétés d'aluminium; en fait le Québec est probablement la plus grosse concentration mondiale d'usine de production d'aluminium. Et ces usines, en tout, génèrent à peu près cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) par an dont à peu près la moitié vient de l'Alcan. Donc encore une autre raison donc pour avoir au Québec une solution pour traiter ces brasques-là.

860

Alors je vous ai donc exposé les raisons principales qui justifient le projet et l'endroit où on a l'intention de l'installer.

865

Maintenant, quelques mots sur la nature du projet lui-même, qu'est-ce qu'on veut construire exactement! Bien d'abord, on parle d'une usine qui est localisée à l'intérieur du Complexe Jonquière. Alors là, j'insiste là-dessus, parce qu'on est donc dans un site industriel existant, on ne crée pas de nouveau site, on n'utilise pas de nouveau site vierge.

870

La capacité de traitement de cette usine sera de quatre-vingt mille tonnes (80 000 t) par année. Alors pourquoi quatre-vingt mille tonnes (80 000 t), pourquoi pas plus petit, c'est essentiellement dû au procédé qu'on va utiliser. Le procédé, c'est un procédé hydrométallurgique, c'est-à-dire qu'on va traiter le minerai par un liquide et pour traiter ce minerai-là par un liquide, il faut d'abord le broyer. Donc on va avoir des très gros équipements de broyage et ensuite, on va avoir des réservoirs de rétention.

875

Et tous ces équipements-là, finalement, il faut qu'ils aient une certaine dimension pour pouvoir être efficaces et donc, une usine de vingt mille tonnes (20 000 t), c'est pratiquement le même prix qu'une usine de quatre-vingt mille tonnes (80 000 t). Donc on a choisi d'avoir cette capacité-là.

880

Le troisième point, c'est comme j'ai dit, c'est un procédé qui a été développé par le Centre de recherche et de développement Arvida et c'est donc aussi ici qu'il y a l'expertise pour pouvoir aider à faire progresser ce projet-là.

885

C'est un investissement de cent cinquante millions de dollars (150 M\$). On pourra reparler un petit peu des retombées quand on parlera des impacts, mais c'est ça le montant. Ça va créer une cinquantaine d'emplois directs, ce qui évidemment est un plus pour la région.

890

Et c'est un potentiel élevé de valorisation des sous-produits. Et par ça, ce que je veux dire, c'est que tous ces produits, ces sous-produits, on est convaincu, ont une application et un marché pour et donc éventuellement, ils vont être valorisés, ils vont être remis en circulation. C'est ça l'intérêt principal du projet.

895 Il y a en plus des liens intéressants avec le Complexe Jonquière, c'est une usine, j'y
reviendrai plus tard, qui s'apparente beaucoup aux usines chimiques qu'on a dans l'usine
Vaudreuil qui sont aussi des usines basées sur les procédés hydrométallurgiques et donc il y
aura des échanges de matériaux entre les deux (2) et une partie de la récupération qu'on va
faire, du recyclage qu'on va faire dans cette usine-là, ça va consister à renvoyer à l'usine
Vaudreuil certains produits qui ont été extraits de la brasque usée dans notre procédé.

900 Alors le calendrier de réalisation, bien, on a commencé déjà l'ingénierie détaillée. On est
en processus d'audience publique pour obtenir donc un certificat d'autorisation. On s'attend à ce
que ce certificat soit accordé autour du mois de juin et dans ce cas-là, on commencerait la
construction dès le mois de juin. Et le début des opérations vers décembre 2006.

905 Alors le site lui-même, vous voyez ici une photo du Complexe Jonquière, une photo
d'avion, et vous voyez, on a indiqué sur cette photo l'endroit où on envisage de construire l'usine
ici, là. C'est donc, vous voyez, en plein milieu du Complexe. Ça va être à la place d'un ancien
entrepôt de bauxite qui n'est maintenant plus utilisé, et on est à une distance très raisonnable de
910 la première résidence, à neuf cents mètres (900 m).

Donc les avantages du site, c'est d'abord, j'ai expliqué, on est proche du site
d'entreposage de la brasque qu'on a, les cinq cent mille tonnes (500 000 t) qu'on a. On est
également très proche des centres de débrasquage d'Alcan. Ce qu'on appelle par débrasquage,
915 c'est l'activité qui consiste à enlever cette vieille brasque de la cuve, donc là où on creuse avec
des marteaux piqueurs pour enlever tout ce matériau-là. Les trois (3) centres de débrasquage
d'Alcan sont dans un rayon de cinquante kilomètres (50 km) de notre usine.

920 Donc on va beaucoup réduire les transports en positionnant cette usine à cet endroit-là.

Il y a des liens, comme j'expliquais, avec l'usine Vaudreuil avec le Complexe Jonquière,
particulièrement avec l'usine Vaudreuil, en fait une partie des produits qui vont être recyclés vont
être recyclés dans l'usine Vaudreuil. Donc on va avoir une espèce de cordon ombilical entre les
deux (2).

925 C'est un site industriel existant, donc on n'utilise pas un nouveau site vierge. Et on
minimise le transport de la brasque.

930 Bon, parlons du procédé lui-même! D'abord je voudrais faire une chose bien claire, c'est
qu'il a été dit à un moment donné que c'était un procédé secret, on savait pas ce dont il
s'agissait, et c'est pas du tout un procédé secret. Il y a de nombreux articles scientifiques qui ont
été publiés sur ce procédé, il y a des brevets, au moins trois (3) brevets, donc il y a rien de secret
là-dedans.

935 En fait, c'est un ensemble de procédés qu'on utilise couramment à l'Alcan dans nos usines chimiques, et pour différents traitements, les procédés en tant que tels individuellement, ce sont des procédés que nous connaissons bien.

940 Ce qui est un peu nouveau, c'est l'utilisation dans cet ordre-là pour traiter la brasque pour faire exactement ça. C'est ça qui est nouveau, c'est ça qu'on n'a jamais fait.

945 Et c'est pour ça, parce que c'est nouveau, qu'on voulait vérifier cet ensemble de successions de procédés qu'on a fait un pilotage du procédé au Consortium de recherche minérale de Québec, ce qui nous a permis de vérifier les températures, les débits, les pressions, de s'assurer que ça fonctionne.

Et c'est après ce processus-là qu'on est maintenant convaincu que c'est un procédé qui fonctionne bien.

950 Quelques mots sur le procédé lui-même. Vous voyez qu'il y a quatre (4) boîtes, une première boîte, c'est broyage. Donc en fait ce dont il s'agit, c'est de prendre cette matière qu'on a vue en photo, de la broyer assez fine de façon à ce que le liquide puisse en extraire les matières actives, les matières chimiques qu'on veut extraire. Un petit peu comme quand on fait du café, on veut moulin le café, on fait passer de l'eau à travers et on récupère la caféine, alors 955 là, on va broyer.

960 Ensuite, on va faire passer à travers une succession de liquides, on va faire un lavage ici et après avoir fait ce lavage de façon suffisamment extensive, on va avoir un produit ici qui va être lavé de tous ses produits chimiques et qui va donc être inerte. Donc ça, c'est ce qu'on appelle nos carbones et inertes.

965 Et le liquide, lui, va contenir à la fois les cyanures, les fluorures et le sodium. Le cyanure qui est comme vous le savez un poison, c'est quelque chose qui peut se détruire à relativement basse température, il suffit de monter la température à cent quatre-vingts (180°) ou deux cents degrés (200°) pour arriver à détruire les cyanures. Donc première étape, on va détruire les cyanures.

970 Et deuxième étape ensuite, on va séparer le sodium, et le sodium, on va envoyer ça sous forme de soude caustique à l'usine Vaudreuil. Et ensuite, on va cristalliser le fluorure de sodium.

975 Donc on se retrouve avec trois (3) sous-produits: les carbones et inertes. Alors ces carbones et inertes, qu'est-ce que c'est! En fait, c'est le carbone qu'on a mis initialement dont on a enlevé les produits toxiques et en particulier le sodium qui limite beaucoup son utilisation dans toutes sortes d'applications, en particulier dans les fours de cimenterie. Les fours de cimenterie sont très sensibles au niveau de sodium, donc le fait qu'on ait enlevé le sodium, ça va permettre de l'utiliser comme un combustible.

980 Donc en fait, on a tout à fait confiance que ça peut être utilisé. La seule raison pour laquelle, en fait on n'a pas déjà des contrats, c'est parce que pour pouvoir aborder un utilisateur et avoir un contrat avec lui, il faut en avoir des quantités importantes, puis il faut avoir déjà une usine qui fonctionne. Donc c'est un petit peu le chat et la souris, et c'est pour ça qu'on dit, bien, on pourra pas commencer à recycler ces produits-là du premier jour qu'on fera l'usine, il faut donc un endroit pour les entreposer.

985 Donc on parle d'entreposage d'inertes et de carbone inerte, on parle pas d'enfouissement nulle part, OK. On a d'ailleurs récemment changé le site d'entreposage, on est arrivé qu'on a un entreposage. Je voudrais que ce soit bien clair qu'il s'agit d'entreposer pour un temps limité, parce qu'en fait, c'est bien évident que ça, ça va aller comme matière comme combustible dans les procédés métallurgiques.

990

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Monsieur Ameye, justement, pourriez-vous profiter pour informer les participants qui sont ici du changement qui a été opéré à la toute fin pour lequel nous, nous avons reçu un document à la mi-janvier et pour lequel probablement plusieurs d'entre eux ignorent encore ce changement? Pourriez-vous indiquer la nature du changement?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1000 Certainement monsieur le Président.

1005 Initialement, on avait pensé, pour créer ce site d'entreposage temporaire, le faire dans un terrain qui était voisin du site où on entrepose à l'heure actuelle des brasques usées. En fait, c'était donc un site sur la terre directement, donc il y avait une succession de membranes, etc., pour faire ce site d'enfouissement.

1010 Il se trouve qu'il y a une autre activité industrielle qui va se mettre là, en l'occurrence une usine de pare-chocs et qu'on a donc dit, c'est pas une bonne idée de se mettre là. Alors à ce moment-là, on s'est retourné, on a trouvé qu'en fait, il y a un autre site qui est à l'intérieur du Complexe Jonquière, qui est en fait le site d'anciennes salles de cuves, donc on va maintenant, on propose maintenant d'entreposer ces inertes à l'intérieur même du Complexe Jonquière dans un entrepôt qui va être semblable à la façon dont on entrepose ces matières-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Et avec ce changement, il n'est donc plus question de lieu d'enfouissement sanitaire?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1020 Absolument. Monsieur le Président, ce nouveau site là, il n'est pas question de le transformer en site d'enfouissement. C'est un site d'entreposage. On est absolument convaincu que c'est ça.

1025 Donc le deuxième sous-produit qu'on produit, c'est la liqueur caustique. En fait on récupère le sodium à travers, en faisant de la liqueur caustique, et ça, ça va retourner directement à l'usine Vaudreuil. Et en fait, l'usine Vaudreuil va acheter un petit peu moins de caustique à cause de ça.

1030 Le troisième, c'est le fluorure de sodium. Le fluorure de sodium, c'est un produit pour lequel il y a un marché à l'heure actuelle; ça sert en particulier à traiter l'eau potable, à fluorer l'eau potable. Et c'est un tout petit marché.

1035 C'est évident qu'on peut pas s'amener comme ça avec nos gros sabots puis mettre tout ça sur le marché sans avoir étudié sérieusement les spécifications qu'ont comprises les acteurs, etc. On a déjà des contacts avec tous ces gens-là, ils savent, tous ces gens-là, qu'on a ce produit-là qui s'en vient, ils sont prêts éventuellement à faire des changements à leurs procédés industriels, peut-être même à fermer certaines de leurs usines pour utiliser ça, en tout cas il y a toute une série de choses qui doivent se faire.

1040 Voilà pourquoi je parle, je pense qu'il y a un potentiel très élevé, et je crois que l'essentiel, l'idée de ce procédé-là, c'est qu'on va chercher les produits chimiques qui sont dans la matière des brasques, on va les recycler soit dans notre procédé, soit dans des marchés externes comme le fluorure de sodium, et on arrive ensuite avec un produit inerte que lui, on n'aura aucun problème à disposer comme combustible, parce qu'on lui redonne sa valeur de combustible.

1045 Alors ceci étant dit, je vous parle avec passion de ce projet-là, mais je voudrais quand même pas que vous pensiez qu'on est juste tombé là-dedans parce que c'est nous qui avons inventé ça, non! On a fait une évaluation très exhaustive de toutes les approches.

1050 Et en fait, on pourra, si vous voulez, monsieur le Président, demain peut-être, on pourrait revenir sur tout ce processus-là, je voudrais pas allonger, mais on a fait une évaluation très exhaustive, y compris la technologie qui a été amenée par un de ces requérants, même si ça n'avait pas été inclus dans l'étude d'impact parce que cette technologie nous est arrivée après, mais on a fait cette évaluation. On sera tout à fait disposé à en reparler, si vous le voulez bien.

1055 Et à chaque fois, on a utilisé les critères d'évaluation suivants! Premièrement, respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Ça, c'est la règle numéro 1. Il est pas question qu'on construise une usine ou qu'on fasse une opération si ça respecte pas ça.

1060 Le deuxième critère, c'est qu'il fallait que ça rencontre les normes. Non seulement les normes actuelles, mais les normes projetées; non seulement les normes du Québec, quelquefois il y a des différences entre les normes du Québec et les normes américaines par exemple et à chaque fois, on a dit, il faut que ça rencontre la norme la plus serrée.

1065 Il faut que ce soit un procédé éprouvé et viable à long terme. Il faut pas que ce soit quelque chose qu'on pense que ça va marcher pendant cinq (5) ans, dix (10) ans, puis ensuite ça marchera plus.

1070 Il faut que ça reçoive l'appui de la communauté et en cela, monsieur le Président, c'est l'activité de ce soir qu'on considère ça comme tout à fait légitime et normal, parce que ça fait partie de ce processus-là.

1075 Et enfin, il faut que ce soit intéressant du point de vue financier parce qu'en fait, nous, on est en affaires, pour nos actionnaires il faut qu'on trouve la solution qui soit la plus intéressante du point de vue financier.

On a examiné toutes les solutions, et on en est revenu au fait que le procédé LCLL qu'on vous présente, c'est, au regard de ces cinq (5) critères, la meilleure solution pour nous.

1080 Maintenant, cette usine, comment va-t-on l'alimenter? Bien d'abord, par les brasques courantes qui sont générées à l'Alcan, à peu près vingt-cinq mille tonnes (25 000 t). C'est évident qu'à partir du moment où on a une usine de traitement de brasques, il est pas question qu'on entrepose les brasques de nos usines quelque part. On va les traiter en priorité.

1085 Deuxième priorité, c'est notre fameux site d'entreposage. Il est évident qu'il faut s'attaquer à ça, c'est notre engagement, donc on propose de prendre à peu près vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) par an.

1090 Et l'autre vingt-cinq (25 000 t) à trente mille (30 000 t), on pense que c'est quelque chose qu'on pourrait traiter les brasques des tiers qui sont au Québec d'abord. J'ai dit que le Québec, c'est un des plus gros pays de producteurs d'aluminium. Ces brasques-là, elles ont besoin d'être traitées de la même manière, et on pense que quand il y aura une installation qui sera installée ici, ce sera tout à fait approprié de les traiter.

1095 Alors pourquoi on a choisi ce scénario d'approvisionnement! Bien d'abord, c'est pour assurer la viabilité économique du projet. Je l'ai dit, il faut que ce soit viable économiquement.

1100 Et la deuxième raison, c'est pour assurer la pérennité de l'usine. C'est-à-dire qu'on construit une usine ici pour vingt-cinq (25) ou trente (30) ans, pas pour dix (10) ans et se retrouver ensuite avec un approvisionnement qui soit épuisé, presque épuisé. Donc il faut essayer de construire, je pense, dans la vision de développement durable, construire un équilibre.

1105 Bon, le transport, on a dit qu'il fallait faire, que c'était important de prendre des précautions pour le transport. Tout le transport se passe, il faut éviter à la fois que la brasque soit mouillée et qu'elle soit confinée, donc on a un conteneur qui a été développé par l'industrie au cours des années, qui est à la fois étanche et ventilé et qui est utilisé depuis déjà de nombreuses années pour transporter la brasque de différentes usines d'aluminium au Québec et ailleurs, soit par train, soit par camion. Donc c'est ça qu'on a l'intention d'utiliser.

1110 Démarches de communications publiques, j'ai dit qu'on voulait, on veut assurer l'intégration harmonieuse de ce projet en tenant compte des préoccupations du milieu. On a déjà commencé dans ce processus-là en rencontrant les personnes et les voisins; on a au moins rencontré à peu près quatre cents (400) personnes, on a travaillé avec un comité de Ville de Jonquière, ça a été mentionné par certains requérants. On a trouvé ça, ce processus, tout à fait enrichissant, on peut même dire qu'on s'est fait, notre équipe d'ingénierie s'est fait influencer par les recommandations de ce comité-là. On a créé un site Internet.

1120 Et comme je le disais, monsieur le Président, ce processus d'audience publique, on le voit tout à fait dans le prolongement de cette dimension-là.

Les impacts du projet, premièrement...

PAR LE PRÉSIDENT:

1125 Monsieur Ameye, est-ce que ce serait possible d'accélérer juste un petit peu?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1130 Oui. Premièrement les rejets à l'air! Sachant bien qu'on était dans un milieu déjà industriel déjà très chargé, on a pris le plus de précautions possible pour réduire les rejets à l'air et installer des dépoussiéreurs, etc.

1135 Vous voyez ici qu'on est très très en dessous des normes partout. Et on pourrait voir, si on étudiait ça plus en profondeur, qu'en fait, l'impact sur les rejets à l'air de cette usine est pratiquement imperceptible. C'est-à-dire quand on fait des simulations, il y a pratiquement pas de différence entre la situation actuelle et la situation future avec cette usine-là.

1140 Rejets à l'eau, on a beaucoup parlé d'eau. Oui, le procédé utilise de l'eau, mais d'abord je voudrais dire qu'il y a aucun rejet d'eau de procédé. C'est tout en circuit fermé ou ça s'en va à l'usine Vaudreuil.

1145 Deuxièmement, les seules eaux qui sont rejetées à l'extérieur – ah oui, deuxièmement, je voulais dire, ce n'est pas de l'eau potable, c'est de l'eau qui est prise à la rivière Chicoutimi comme toute l'eau, le Complexe Jonquière prend de l'eau, ça représente à peu près un pour cent (1 %) de plus que ce que le Complexe Jonquière utilise déjà, donc c'est pas une grosse quantité!

L'eau de purge, elle, elle est dirigée vers le système de traitement des eaux du Complexe Jonquière; les eaux de purge sont déjà traitées dans le Complexe Jonquière, on va utiliser ces mêmes installations là.

1150 Quant aux eaux de ruissellement du site d'entreposage, elles aussi seront retournées, collectées et retournées dans le système.

Le bruit, il est largement inférieur au bruit ambiant. On va privilégier le train pour le transport à travers des convois de trains existants, justement pour réduire le bruit.

1155 Le camionnage, quand il sera fait, en majorité il est fait sur les itinéraires à l'intérieur du Complexe Jonquière, et donc ça va être mineur.

1160 Au niveau de la sécurité, bien premièrement, je voulais dire que l'environnement, santé et sécurité, c'est un des piliers de la gestion d'Alcan, c'est une des choses les plus importantes, donc l'équipe qui a dessiné cette usine, elle a pris toutes les précautions possibles pour assurer que cette usine va opérer de façon sécuritaire. Elle a mis par exemple les équipements critiques en double, etc.

1165 Je voulais aussi vous dire que c'est une usine, comme j'ai dit, ce sont des procédés qu'on connaît bien ou que l'on est habitué, donc on sait la façon sécuritaire de les gérer, tout ça, je pense que ça va faire une usine sécuritaire à la fois pour les employés et pour le public.

1170 Et pour répondre aux besoins de l'audience publique, on a aussi fait une modélisation en essayant d'analyser tous les risques, et on en est arrivé à la conclusion qu'en fait, ça ne posait pas de problème.

1175 Retombées économiques, la phase de la construction, cent cinquante millions (150 M\$), trois cents (300) à trois cent cinquante (350) jobs. On va s'assurer de mesures de maximisation pour des retombées économiques dans la région. On a déjà fait ça pour les grands projets d'Alma et de Laterrière, etc.

1180 Autrement dit, il s'agit de mettre en place des comités pour s'assurer que les entrepreneurs soient informés et de notre part à nous, de découper les projets en contrats qui soient suffisamment petits pour que les entrepreneurs de la région puissent y faire des soumissions.

1185 Au niveau de l'exploitation, on parle de cinquante (50) emplois directs, probablement cent cinquante (150) emplois additionnels chez les fournisseurs. C'est une nouvelle activité industrielle, je voulais noter ça, donc c'est quelque chose qui se faisait pas et qui est susceptible aussi d'entraîner d'autres activités industrielles rattachées à ça.

Et ça aura le support du Centre de recherche et de développement.

1190 Au niveau de la surveillance, évidemment qu'on aura une surveillance durant et après les
travaux. On va mettre en place un programme de suivi des impacts en accord avec le ministère
de l'Environnement, et on est tout à fait ouvert à maintenir les communications avec la
communauté à ce sujet-là, comme on a fait dans le cas d'Alma par exemple et qu'on a fait au
début de ce projet-là.

1195 En conclusion donc, monsieur le Président, je voudrais vous dire qu'on pense qu'on
apporte là un projet qui a été élaboré en accord avec les principes de développement durable, et
qui solutionne un enjeu environnemental pour l'Alcan et pour l'industrie de l'aluminium, qui
respecte l'environnement, la santé et la sécurité, qui tient compte des préoccupations du milieu
qu'on a écoutées, qui crée de la valeur au plan financier et qui assure une viabilité à long terme
1200 de cette usine-là, de ce projet.

Je pense que c'est une solution globale dans laquelle l'industrie va fermer la boucle. Au
cours des décennies de cette industrie-là, il y a eu beaucoup de produits qui ont été envoyés à
l'atmosphère et petit à petit, on a fermé ces boucles-là. Et ça, c'est une boucle qu'on n'avait pas
1205 encore fermée, que l'industrie n'a pas encore fermée, je pense que ça, c'est une solution qui va
aider à fermer la boucle.

On va reprendre les produits qu'on a à l'heure actuelle dans ces matières résiduelles
dangereuses et qu'on va les recycler dans le procédé.

1210 Voilà monsieur le Président, j'espère que j'ai aidé à la meilleure compréhension de ce
projet-là, et je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Merci infiniment monsieur Ameye.

Alors nous prenons une pause d'une quinzaine de minutes et nous revenons avec les
questions!

1220 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1225 _____

**REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

PAR LE PRÉSIDENT:

1230

Alors rebonsoir.

Monsieur Ameye, tout à l'heure lors de votre exposé, nous avons convenu que vous alliez donner les informations logistiques relatives à la visite de demain matin. Peut-être

1235

pourriez-vous le faire en une minute dès maintenant?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1240

Certainement monsieur le Président. Alors on est donc heureux de pouvoir offrir une visite à ceux que ça intéresse; en fait, il s'agit d'une visite sur les lieux particuliers qui intéresse cette installation industrielle d'une usine de traitement de la brasque. On vous a demandé de vous inscrire.

1245

Le départ aura lieu demain à neuf heures (9 h) à partir du Holiday Inn. C'est fait à partir d'un autobus, donc vous avez pas besoin d'avoir de transport. On demande aux gens qui veulent venir d'avoir, pour des raisons de sécurité, d'avoir des bottes sans talons, avec des talons plats. Nos pratiques régulières aussi nous imposent l'âge minimal de seize (16) ans, donc je pense pas qu'il y ait trop de problèmes de ce côté-là.

1250

Il y aura pas de prise de photos ni de vidéos, sauf pour la presse; s'il y a des gens de la presse qui veulent venir et dans ce cas-là, je leur demande de s'adresser à madame Renée Larouche qu'ils connaissent tous bien et qui fera les arrangements appropriés. Mais pour les gens qui sont pas de la presse, les règles, dans les visites industrielles à l'Alcan, c'est qu'il n'y a ni photos ni vidéos.

1255

Donc je pense que ça résume ce qu'on avait à dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260

Donc neuf heures (9 h) au Holiday Inn, vous pouvez vous inscrire en arrière. Merci monsieur Ameye.

Avant d'appeler le premier intervenant, la Commission avait déjà adressé quelques demandes et au promoteur et au ministère de l'Environnement.

1265

Pour le promoteur, monsieur Ameye, vous nous avez déjà déposé un document tout à l'heure. Il en existe trois (3) autres.

1270 Nous demandions plus de détails sur les procédés disponibles, leurs avantages, leurs
inconvenients. Est-ce que je déduis par votre allocution de tout à l'heure que vous voudriez
inclure tout ceci dans une présentation peut-être au courant de la journée demain?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1275 Tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Très bien. Et la même chose j'imagine pour le dépôt de l'étude comparative entre le
procédé LCLL et celui de Nova Pb?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1285 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Très bien. Ensuite, vous nous avez fait parvenir à notre demande une carte
géographique comprenant le Complexe de Jonquière, ses zones limitrophes et la station Berthier,
mais vous n'avez pas inclus la rose des vents comme nous l'avions requis.

1295 Et je vous demanderais, je profite pour vous demander d'ajouter, en faisant en sorte que
la carte soit un peu plus explicite, parce qu'elle est vraiment pas compréhensible, un peu plus
explicite, entre autres en délimitant la zone du Complexe.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1300 Alors c'est entendu, nous prenons note de votre demande et nous vous fournirons ces
documents.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305 Merci. Et nous avons aussi demandé la ventilation des coûts en fonction des nouvelles
estimations de cent cinquante millions (150 M\$).

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Nous avons ce document-là, nous sommes prêts à le déposer maintenant.

1310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Et enfin, l'étude de caractérisation des sols, de l'eau souterraine et des eaux de surface en périphérie de la cellule de brasque.

1315 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

Alors nous avons également ce document-là, nous sommes prêts à le déposer maintenant.

1320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

1325 Maintenant, pour le ministère de l'Environnement, monsieur Lefebvre, nous avons demandé le profil temporel des concentrations atmosphériques pour les poussières totales et fines, pour les poussières totales depuis 1980 et fines, depuis que vous les avez?

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

1330 Oui, j'ai déposé à mon arrivée ce soir quatre (4) documents. Un portant sur la localisation des stations de mesure de la qualité de l'air, les quatre (4) stations sur le territoire de Ville de Saguenay.

1335 J'ai déposé l'évolution des concentrations moyennes géométriques pour les particules en suspension totales aux stations, les quatre (4) stations de la ville de Saguenay et ce, de 1980 à 2003.

1340 J'ai déposé l'évolution des concentrations moyennes géométriques pour les particules en suspension totales et des PM dix microns (10 µm) à Jonquière, donc la station de Berthier, pour cette seule station, et les particules totales sont bien sûr de 1981 à 2001, année où on a cessé de les enregistrer. Et pour les PM 10, ça débute en 1989 et vous les avez jusqu'en 2003.

1345 J'ai déposé aussi l'évolution de l'estimation du quatre-vingt-dix-huitième percentile pour les PM 2,5 à la station de Jonquière, et ce, de 1989 à 2003. Ils sont déduits des mesures de PM 10 à cette même station.

1350 Et j'ai déposé aussi une évolution de concentrations moyennes géométriques annuelles de particules en suspension dans l'air de diverses agglomérations urbaines au Québec de 1980 à 2002, pour fins de comparaison avec d'autres situations urbaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci infiniment. Peut-être au profit des participants, vous avez aussi déposé trois (3) documents, pourriez-vous les présenter?

1355

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

J'ai déposé la semaine dernière je crois, jeudi, le Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle comme matériaux de construction.

1360

Un autre document du ministère de l'Environnement, le Guide d'analyse de risques d'accidents technologiques majeurs, document de juin 2002. Le précédent était aussi de juin 2002.

1365

Et le document Projet de règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'atmosphère version du 26 juillet 2002, ainsi que l'avis de recevabilité de la modification à l'étude d'impact du projet en date du 9 janvier 2004. C'est l'avis de recevabilité quant à la modification apportée au mode d'entreposage de la brasque après traitement, donc les carbonés et inertes dont on parlait tantôt.

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Lefebvre.

1375

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MONIQUE LABERGE**

1380

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'appelle madame Monique Laberge.

1385

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Bonsoir madame.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

1395 Ma question, monsieur le Commissaire, ce serait d'où proviennent les cinq mille tonnes (5000 t) de brasques, d'où proviendraient les cinq mille tonnes (5000 t) de brasques hors Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

1400 Monsieur Ameye.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1405 Alors ce qu'on envisageait dans cet équilibre d'approvisionnement, c'est de traiter les brasques qui viennent de notre usine du Kentucky qui s'appelle l'usine de Sebree qui produit à peu près cinq mille tonnes (5000 t) de brasques et qui elles aussi ont besoin d'être traitées, qui sont à l'heure actuelle traitées aux États-Unis. Donc c'est ça qui était inclus, c'est ça qui était prévu dans cette dénomination-là.

1410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1415 Peut-être, vous touchez un point névralgique, madame, névralgique dans le sens que ça a fait l'objet entre autres de plusieurs échanges entre des avis ministériels et le promoteur et entre même des discussions au sein même de la Commission.

1420 En fait, la question fondamentale, c'est: pourquoi ne pas donner la priorité de traitement de la brasque à la brasque déjà entreposée plutôt que de procéder à des transferts ou à des importations sur des transferts régionaux?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1425 Bon, monsieur le Président, premièrement je voudrais répéter que la première priorité, ça va être les brasques générées par nos usines.

La deuxième priorité, ça va être les brasques entreposées. Ces deux-là (2) constituent à peu près cinquante mille tonnes (50 000 t).

1430 Ce n'est que la troisième priorité, les brasques qui viennent d'ailleurs. Et là, on dit pourquoi ce scénario-là! J'ai dit, c'est parce qu'en fait, on veut assurer la pérennité de cette usine, on veut que cette usine soit là pour longtemps.

1435 Si cette usine ne faisait que traiter les brasques générées régulièrement et les brasques entreposées, eh bien, à peu près au bout de dix (10) ou douze (12) ans, elle aurait passé à travers tout cet entreposage-là et pendant toute cette période-là, on peut présumer que les autres

usines d'aluminium auraient trouvé une façon de traiter leurs brasques. Et donc ça ne serait plus un marché pour cette usine-là.

1440 Donc on se trouverait dans une usine qui d'un seul coup n'aurait plus qu'à peu près le tiers de sa capacité.

1445 Alors nous, on pense que ce n'est pas une bonne solution globale, une bonne solution au sens de développement durable, une solution qui apporte de la richesse dans la région. Que ce qu'il faut, c'est assurer un équilibre qui fait que cette usine-là va avoir un marché pour vingt-cinq-trente (25-30) ans.

Alors c'est ça la logique qui a prévalu à cette proposition, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 En fait, vous avez précisé que la vie économique de l'usine serait de vingt (20) ans, est-ce que je dois comprendre – quelle est la définition, en fait, pour vous, de la vie économique qui serait de vingt (20) ans?

1455 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

Bon en fait, vingt (20) ans, vingt-cinq (25) ans, en fait il s'agit du temps sur lequel cet investissement va être amorti et aussi du temps pendant lequel cette activité économique et ces jobs-là vont être là, vont être créés.

1460 Nous, on est dans une industrie où il y a de forts investissements et on construit des usines pas pour cinq-dix (5-10) ans, on construit des usines pour une longue période de temps. Alors je pense que c'est ça.

1465 Je crois pas qu'il y ait quelque chose de significatif aux vingt (20) ans plutôt que vingt-cinq (25) ans, ce qu'on veut dire, c'est cet horizon-là. De la même façon qu'on amortit sa maison sur vingt-cinq (25) ou trente (30) ans, c'est ce genre de pensée là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 Donc madame, si vous permettez, je vais traduire dans mes propres mots la réponse du promoteur. Si je trahis vos paroles, vous me corrigerez, monsieur Ameye!

1475 S'ils ne procédaient qu'au traitement de la brasque générée par Alcan et par ce qui est entreposé, la durée de vie de l'usine serait trop courte et non rentable, de façon très succincte. Est-ce que c'est bien ça?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1480 C'est très bien dit, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1485 Voilà. Maintenant, à ce titre-là, est-ce que vous avez une autre usine aussi aux États-Unis, est-ce que ça serait pensable que vous importiez la brasque éventuellement de cette deuxième usine?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1490 Je m'excuse, je pense pas avoir bien compris votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Vous avez une deuxième usine aux États-Unis, est-ce que ce serait pensable que vous importiez aussi la brasque de cette deuxième usine?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1500 Oui, en fait, on a même beaucoup plus qu'une deuxième usine. Ici au Québec, il y a six (6) usines, il y en a une autre sur la côte ouest, Kitimat il y a en a une en Colombie-Britannique, et il y en a une aux États-Unis dans l'État du Kentucky.

1505 Et ce qu'on a prévu, je vous ferais remarquer, dans le dernier ordre de priorité qu'on a prévu, c'est la possibilité effectivement de traiter les brasques qui viennent de cette usine des États-Unis, de Sebree et éventuellement peut-être aussi celle de Kitimat.

1510 Après qu'on ait traité les brasques courantes, la quantité pour laquelle on s'est engagé de traiter de l'entrepôt qui est de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) par an, donc ça, ça passe en priorité avant toute autre chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 Et maintenant, nous avons tous lu quand même que vous avez signé des accords avec Pechiney, est-ce que ce serait pensable aussi d'envisager dans le futur des importations européennes?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1520 Pas vraiment. Je pense pas, les brasques, c'est pas quelque chose qui voyage très bien, surtout à travers les continents, d'abord.

Ensuite, les Européens ont des façons qui, pour le moment, sont adéquates pour résoudre leurs problèmes. Donc c'est pas du tout envisagé pour le moment de traiter les brasques européennes.

1525 Ce qu'on veut, c'est pour ça qu'on dit qu'on construit une usine au Saguenay, c'est pour traiter les brasques du Québec d'abord en première priorité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530 Les brasques du Québec ou d'Alcan?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1535 Bien, première priorité, d'Alcan au Québec.

Deuxième priorité, celles qui sont entreposées par Alcan au Québec.

Troisième priorité, celles des usines qui sont au Québec. Dans cet ordre-là.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame, vous avez eu réponse.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

1545 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Est-ce que vous avez une deuxième question?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

1555 On a parlé un petit peu tantôt, monsieur Ameye a parlé d'une usine de vingt mille tonnes (20 000 t), OK! Je voudrais avoir plus d'information du promoteur, en ce sens, il a dit tantôt que ça coûterait le même prix, une usine de vingt mille tonnes (20 000 t), une usine de quatre-vingt mille tonnes (80 000 t).

1560 Je voudrais savoir, est-ce que sérieusement Alcan a déjà regardé la possibilité, à part le coût, d'une usine de vingt mille tonnes (20 000 t)?

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Monsieur Ameye, effectivement tout à l'heure dans votre présentation, vous avez indiqué que pour vous, une usine de vingt mille tonnes (20 000 t) ou de quatre-vingt mille tonnes (80 000 t), ce serait à peu près le même prix, alors est-ce que vous avez sérieusement examiné la possibilité d'une usine de vingt mille tonnes (20 000 t)?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1570 Au début de la vie du projet, parce que c'est un projet qu'on a sur les tablettes depuis très longtemps, on a effectivement envisagé de construire une usine de vingt mille tonnes (20 000 t) et à ce moment-là, on en est arrivé à la conclusion que c'était tellement coûteux pour la capacité que ça avait, que c'était pas intéressant.

1575 Alors je pense que c'est ça que je voulais dire. C'est pas vraiment le même prix évidemment, mais il y a une économie d'échelle qui est très très significative.

1580 Étant donné en plus la quantité de brasques qui sont générées par nos usines d'abord, ensuite, qui sont en entreposage, ensuite qui sont générées au Québec, on pense que quatre-vingt mille tonnes (80 000 t), c'est une capacité qui est beaucoup plus réaliste et beaucoup plus pratique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 À l'heure actuelle, vous exportez quel volume pour traitement aux États-Unis?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1590 D'abord je voudrais rappeler, monsieur le Président, que pendant très longtemps, on a entreposé et non pas exporté, on a entreposé dans les entrepôts qui ont été montrés.

1595 On a cependant, en octobre 2001, on a commencé à exporter nos brasques usées pour être traitées aux États-Unis et sur une période de deux (2) ans, on a exporté quarante-six mille tonnes (46 000 t), donc c'est à peu près vingt-trois mille tonnes (23 000 t) par an.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Ce serait l'équivalent d'une production annuelle?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

C'est à peu près l'équivalent d'une production annuelle dans ces années-là.

1605 La production de brasques, c'est quelque chose qui varie beaucoup. Je peux pas vraiment – d'ailleurs j'aime pas le mot production, parce qu'on veut pas produire de la brasque, on génère de la brasque par nos procédés – mais elle peut varier beaucoup d'année en année, mais c'est autour de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t).

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que vous avez envisagé d'en exporter plus pour traiter finalement même les brasques de votre entrepôt au États-Unis?

1615 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

1620 En fait, notre position a toujours été depuis déjà de nombreuses années qu'on avait l'intention de construire cette usine qu'on propose aujourd'hui. Donc on n'a pas véritablement envisagé d'en expédier des très grandes quantités, puisqu'on a pris la position qu'on allait les traiter sur place.

On a été amené à en expédier parce que le ministère de l'Environnement, à ce moment-là, a exigé qu'on arrête d'entreposer et qu'on en expédie aux États-Unis.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quels en seraient les avantages?

1630 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

Les avantages, vous voulez dire d'expédier aux États-Unis?

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Non, non, pas du tout. Je comprends que vous trouvez avantage à les traiter ici, donc quels sont ces avantages?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1640 Les avantages de traiter sur place?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui.

1645

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1650 Bien, je pense que c'est ce que j'ai essayé de dire dans ma présentation. C'est d'arriver à avoir un système, un procédé qui permet à ces différents composés d'être recyclés, donc de faire dans notre cas des inertes qui vont pouvoir être utilisés dans les cimenteries, de récupérer ensuite les valeurs chimiques.

1655 En cela, le procédé qu'on utilise est très différent du procédé qui est utilisé justement dans le sud des États-Unis où en fait, il s'agit d'un procédé de neutralisation.

1660 C'est-à-dire qu'on rajoute aux brasques existantes, pour une tonne (1 t) de brasques, on rajoute une tonne (1 t) de chaux et une tonne (1 t) de sable et ensuite, par un procédé à haute température, on crée donc un nouveau produit qui est beaucoup plus élevé, à peu près deux tonnes et demie (2 ½ t) pour chaque tonne, et qui était initialement supposé être inerte. L'expérience a prouvé qu'il est pas inerte.

Donc ce procédé aux États-Unis, ça produit, à partir d'une matière résiduelle dangereuse, les brasques, ça produit une autre matière résiduelle dangereuse qui doit être enfouie.

1665 Donc vous voyez, monsieur le Président, que c'est pas vraiment un procédé qui est très intéressant du point de vue environnemental. Donc c'est pour ça qu'on n'est pas prêt...

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 Je vous remercie.

Ça répond à votre question, madame?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

1675 Merci.

1680 _____
YVES GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1685 Monsieur Yves Gauthier.

PAR M. YVES GAUTHIER:

1690 Monsieur le Président, ma première question porterait sur les rejets de cette nouvelle
industrie qu'on projette d'établir. Le promoteur nous dit que les rejets dans l'air et dans l'eau vont
être très faibles, sauf que, comme vous le savez sans doute, une usine, quand on fait l'analyse
des rejets, c'est pour l'usine en tant que telle de façon individuelle comme si elle existait dans un
vase clos, mais cette usine-là va venir s'installer dans un environnement qui est le Saguenay-
Lac-Saint-Jean qui est déjà très industrialisé. Puis on a fait part tout à l'heure des différentes
1695 entreprises qu'il y avait, l'entreprise de décontamination des sols, il y a beaucoup de papetières
qui sont dans la région, également les alumineries comme le promoteur l'a même souligné.

Alors moi, j'aimerais savoir, est-ce que la Commission peut exiger que les effets
cumulatifs soient pris en considération, d'abord soient analysés et déterminés?

1700 Parce que je veux bien croire que cette usine-là va peut-être avoir juste une petite pincée
de rejet de contaminants, mais qu'il va s'ajouter une autre petite pincée ici, une petite pincée là,
puis ainsi de suite sur tout le territoire, ce qui fait qu'en bout de ligne, on va se ramasser avec
une certaine accumulation qui est malheureusement jamais prise en considération lorsqu'on
évalue un projet devant cette Commission ou peu importe pendant le procédé auquel on évalue
1705 le projet.

Puis à titre d'exemple, c'est la même chose que si en entrant ici, on m'avait demandé si
j'étais fumeur et que j'avais dit oui, puis j'avais demandé l'autorisation de fumer; on m'aurait dit
OK, une personne, compte tenu de la dimension de la salle, peut fumer, ça causera pas trop de
1710 désagrément. Mais si tout le public qui est ici présentement ce soir avait fait la même demande,
puis que chacune des demandes avait été évaluée individuellement, on les aurait sans doute
toutes acceptées, ces demandes-là. Mais on s'aperçoit vite que si tout le monde se met à fumer
ici, que la qualité de l'air va devenir irrespirable.

1715 Alors c'est un peu le même cheminement intellectuel qu'il faudrait faire avec l'implantation
de cette usine-là, parce que le milieu a une certaine capacité de support qu'à un moment donné
on doit pas dépasser, si on veut pas mettre en jeu la santé publique et également, si on veut
protéger nos ressources, l'air et l'eau entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux vous dire que la Commission est très sensible aux effets cumulatifs puis oui, la
Commission a le pouvoir d'exiger certains dépôts de documents.

1725 Et oui, la Commission a le pouvoir aussi de faire déposer des documents sur des thèmes
qui n'avaient pas été préalablement été abordés. Et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs
s'inscrit la demande que nous avons adressée au ministère de l'Environnement qui lui demandait
de tracer le profil temporel au fil des ans. On voulait savoir comment est-ce que dans cette

1730 région-là, les concentrations atmosphériques, en présence d'un complexe aussi gros que celui de Jonquière, se comportaient.

1735 Et peut-être en réponse déjà en avant-goût, moi, j'ai pas vu de document, il vient de le déposer, mais puisque vous avez soulevé cette question-là, évidemment c'est une question énorme, vous avez parlé de tous les impacts, mais au moins, on pourrait aborder certains éléments de réponse en laissant la parole à monsieur Lefebvre qui pourrait peut-être nous donner un aperçu des résultats qui se dégagent de l'analyse du profil temporel des concentrations atmosphériques dans la région ici.

1740 Monsieur Lefebvre.

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

1745 J'ai les acétates, je pourrais les exposer pour le bénéfice du public et faire un commentaire bref sur chacune, si vous me le permettez?

1750 Comme indiqué tantôt, ça vous donne les stations actuelles pour lesquelles on a des mesures dans la nouvelle Ville de Saguenay. Donc vous avez le parc Berthier, je pense que l'usine est située tout près, dans la partie un peu plus foncée, donc voilà pour les données qui vont apparaître sur les prochains graphiques.

1755 Donc vous voyez ici, celle de Jonquière, celle qui est en rouge, c'est celle de la station de Berthier ou parc de Berthier. Donc ça vous donne l'évolution depuis le début des années 81 jusqu'à 2001, parce qu'à cette station, on a cessé de mesurer les particules totales en suspension à compter de 2001.

1760 On voit une réduction progressive et significative des particules totales en suspension.

1765 On sait qu'aujourd'hui, on s'intéresse plus aux particules fines qu'à ces particules un peu plus grossières, donc ça m'amène à vous parler des données relatives aux PM 10, dix microns (10 µm) bien entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 Monsieur Lefebvre, juste avant de présenter le prochain acétate, je demanderais à monsieur Larouche s'il veut bien avoir la gentillesse d'expliquer à l'auditoire pourquoi les particules de dix microns (10 µm) sont importantes.

PAR M. LÉON LAROUCHE:

1770 D'abord il y a différentes catégories de particules. Autrefois, on avait tendance, comme disait monsieur Lefebvre, à considérer les particules totales, des particules généralement qui se situent entre soixante (60 μm) et quarante microns (40 μm).

1775 Maintenant, on s'appuie davantage sur des particules de plus petite taille, parce qu'elles pénètrent plus profondément au niveau de l'arbre et de la physiologie respiratoires et les impacts au niveau respiratoire, au niveau des maladies cardio-vasculaires ont des impacts plus importants.

1780 Maintenant, on va encore plus loin que les PM 10, on parle des PM 2,5. 2,5, ça veut dire deux point cinq microns (2,5 μm), la taille des particules, parce que vraiment ces particules-là ont le pouvoir de pénétrer de façon plus approfondie tout l'arbre respiratoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Merci. Monsieur Lefebvre.

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

1790 Donc ça m'amenait à parler justement des PM 10 qui sont mesurées à la station parc Berthier depuis 1989 plus précisément, et donc vous avez l'évolution ici. On voit la proportion de contenue dans les particules, je pense que ça peut être déduit de ces courbes.

1795 Et on voit que la tendance est quand même à la baisse au niveau des particules PM 10 microns (10 μm), comme commentaire général.

1800 Donc on voit ici l'évolution. Ce qui importe, quand on parle des particules PM 2,5, on s'intéresse à l'évolution de la valeur, de la quantité au quatre-vingt-dix-huitième centile. Donc si j'avais ça en mesure, je ne conserve que les quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de ces mesures, et on obtient des courbes qui sont présentées ici.

1805 Et il y a une particularité parce qu'on doit aussi lisser la courbe sur trois (3) ans, et on a des données, on a procédé à ce lissage, donc vous avez la courbe rouge plus légère qui est une estimation qui est déduite de la moyenne géométrique en PM 2,5. Le lissage, c'est celle qui est en foncé, la moyenne mobile sur trois (3) ans.

On voit là aussi une tendance à l'amélioration, et on a des variations dans le temps, parce qu'on n'a pas nécessairement les mêmes conditions atmosphériques, et ces données-là sont déduites bien sûr de données vingt-quatre (24) heures et ne sont pas mesurées en continu.

1810 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Lefebvre, les PM 2,5, c'est simplement une proportion des PM 10?

1815 **PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:**

Oui. On a estimé que c'était soixante pour cent (60 %) des PM 10 qui étaient des 2,5, parce qu'ici, on doit partir d'estimations parce qu'on n'a pas de relevés de lecture de particules PM 2,5.

1820 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que ce soixante pour cent (60 %) là est représentatif ou est-ce qu'il peut fluctuer beaucoup autour de la valeur que vous avez choisie?

1825 **PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:**

C'est une donnée généralement retenue quand on n'en a pas. Elle peut varier d'une position d'échantillonnage à une autre.

1830 Donc c'est une donnée moyenne, c'est un estimé, vous voyez. Mais on considère que c'est raisonnable d'estimer que soixante pour cent (60 %) des particules mesurées comme PM 10 comporte soixante pour cent (60 %) de 2,5.

1835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que depuis qu'on les mesure ou en tout cas, qu'on s'y intéresse, on a des mesures qui donnent à penser que c'est raisonnable?

1840 **PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:**

Oui, oui.

1845 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850 Vous avez indiqué que de toute évidence, il semble qu'il y ait une baisse; par contre, on peut aussi déduire que facilement deux pour cent (2 %) des valeurs seraient supérieures à la norme, ça aussi?

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

1855 Pour ce détail, je vais demander à un de mes collègues qui est du Service du suivi de l'état de l'environnement, de venir mieux vous indiquer ces éléments plus techniques.

Monsieur Couture s'il vous plaît.

1860 **PAR M. YVON COUTURE:**

Bonsoir. En fait la valeur cible qu'on regarde ici dans les données PM 2,5, c'est le critère de qualité de l'air qu'on a déterminé au ministère de l'Environnement pour les PM 2,5.

1865 Et vous avez sur le graphe la valeur de trente microgrammes-mètre cube ($30\mu\text{g}/\text{m}^3$) qui est notre critère de PM 2,5 qui est une mesure des particules 2,5 sur vingt-quatre (24) heures.

Et le critère qui est basé aussi puis qui est le même en fait que le critère du CCME qui est des standards pancanadiens, qui est la même valeur aussi, donc c'est la série de données, la
1870 moyenne des vingt-quatre (24) heures sur trois (3) ans.

Donc ce qu'il faut voir là-dedans, c'est que ça nous prend plusieurs données pour bien évaluer l'impact au niveau des PM 2,5, parce qu'on va considérer trois (3) ans de données. Il peut y avoir des données qui sont plus élevées que le critère et moins élevées évidemment.

1875

Mais ce qu'on regarde essentiellement, c'est trois (3) ans de mesures et puis la valeur du critère de trente microgrammes-mètre cube ($30\mu\text{g}/\text{m}^3$) sur vingt-quatre (24) heures, donc la moyenne durant l'année.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais j'aimerais quand même que vous répondiez à ma question. Est-ce que dans cette planche, on peut déduire que deux pour cent (2 %) des valeurs sont supérieures pour les particules respirables, deux point cinq microns ($2,5\mu\text{m}$), sont supérieures à la norme?

1885

PAR M. YVON COUTURE:

Oui, en fait.

1890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, d'accord.

Maintenant, comment expliquer aussi, à quoi attribuer cette baisse des concentrations au
1895 fil des ans? Parce qu'on voit quand même le profil

PAR M. YVON COUTURE:

Et ce qu'on remarque aussi dans le profil, ce qu'on a remarqué aussi, c'est une tendance générale de l'ensemble des particules qu'il y avait une diminution.

1900

Quand on parlait tantôt, est-ce que soixante pour cent (60 %), c'est une valeur, ça peut fluctuer selon les problématiques, selon le type d'industrie, selon le type de source, ça peut varier. Mais généralement les PM 2,5 se situent entre quarante (40 %) et soixante pour cent (60 %). C'est des valeurs assez bien documentées là-dessus.

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, ça, ça va. Mais pour cette figure, cette figure représente au fond le parc Berthier, c'est ce que vous avez dit, donc c'est une station située pour tenir compte, j'imagine, surtout du Complexe de Jonquière?

1910

PAR M. YVON COUTURE:

Oui.

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien ça! Alors je vous pose la question: à quoi peut-on attribuer cette baisse? Est-ce que le Complexe de Jonquière a diminué ses activités, est-ce qu'il a diminué ses émissions?

1920

PAR M. YVON COUTURE:

Je crois, ça pourra être confirmé par les gens, je crois qu'il y a eu des fermetures de salles de cuves qui avaient des émissions à ce moment-là, qui ont fait que les émissions ont baissé.

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Ameye, comment vous l'expliquez, est-ce qu'il y a eu des changements dans la production de l'usine, du Complexe?

1930

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Je vais demander à monsieur Brisson de répondre à votre question.

1935

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

1940 Si on remonte à plusieurs années, comme le graphique et tout ça, il y a eu effectivement des fermetures de salles de cuves. Et il y a eu aussi beaucoup de projets d'amélioration sur le complexe industriel.

On en a fait un, dans les dernières années par exemple pour le broyage de la bauxite et tout ça, alors tout ça a été combiné aussi pour l'ensemble de nos émissions.

1945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça répond du moins partiellement quand même à cet aspect cumulatif, parce que ce sont des éléments, des concentrations qui ne peuvent faire autrement que d'intégrer l'ensemble des sources. Donc dans cet esprit-là, il y a cette dimension cumulative.

1950 Mais peut-être que je pourrais profiter, puisque vous aviez soulevé la question de la santé aussi, docteur Larouche avait indiqué entre autres dans son avis que, je veux pas le trahir:

1955 "Qu'il a été observé un excès de maladies respiratoires parmi la population autour du Complexe."

Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur cette remarque?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

1960 En fait, ce sont des données qu'on peut pas vraiment situer complètement autour ou sous les vents dominants, il y a pas d'étude vraiment précise concernant la maladie, la fréquence des maladies respiratoires par exemple. Mais c'est par secteur de dénombrement, bon, la ville de Jonquière, le secteur Chicoutimi, le secteur La Baie, Lac-Saint-Jean-Est, c'est plutôt de cette façon-là et non pas sis immédiatement sous le panache par rapport à une autre population qui n'est pas sous le panache.

1970 Alors c'est pas une étude spécifique en regard à une exposition donnée. C'est plutôt des données de santé, soit de mortalité générale, de mortalité par cancer du poumon, de mortalité par maladie de l'appareil respiratoire, qui regardent surtout le secteur de dénombrement de territoire de CLSC.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Est-ce que vous avez colligé cette information dans un document quelconque?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

1980 J'avais préparé ici peut-être quelques petites choses qui pourraient être intéressantes, si vous le permettez je peux le projeter, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 Est-ce que ce serait long?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Non.

1990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gauthier, est-ce que vous seriez intéressé?

PAR M. YVES GAUTHIER:

1995 Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 D'accord. S'il vous plaît!

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2005 Permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

Attendez un petit peu, on me fait signe deux (2) minutes, d'accord!

2010 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

Monsieur le Président, tout à l'heure pour ce qui était de la station d'échantillonnage, est-ce qu'il serait possible d'avoir peut-être une carte qui nous indique les vents dominants, pour s'assurer que cette station-là est bien dans la projection des vents dominants?

2015 Parce que pour avoir des amis qui ont fait la vérification, parce qu'ils voyagent sur cette artère-là de façon régulière, ils ont analysé à toutes les fois que passaient les vents dominants, puis jamais les vents dominants venaient des fumées, des rejets atmosphériques des entreprises

2020 vers la station d'échantillonnage, mais plutôt dans un axe nord-ouest, en provenance du nord-ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Monsieur Lefebvre, pourquoi vous avez choisi la localisation de cette station?

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

Je vais demander à monsieur Couture.

2030 **PAR M. YVON COUTURE:**

En fait, quand on regarde la rose des vents, la fréquence des vents dominants sont en axe nord-ouest-ouest et est-sud-est. Donc c'est exactement dans la ligne de la station par rapport à l'usine.

2035 Nos stations en général sont toujours positionnées pour respecter justement la fréquence des vents, si on veut mesurer quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Donc votre réponse, c'est que la station Berthier, elle est située dans l'axe des vents dominants?

PAR M. YVON COUTURE:

2045 Oui.

PAR M. YVES GAUTHIER:

2050 C'est pas ce que les observations sur le terrain nous indiquent malheureusement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 Monsieur Ameye, vous voulez ajouter quelque chose?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2060 Juste parce qu'il se trouve qu'on en a une carte avec la rose des vents, alors si vous pensez que ça peut être utile, on peut la mettre sur le projecteur!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gauthier, est-ce que vous aimeriez?

2065 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Ce qui donnera le temps un peu à monsieur Larouche pour s'installer!

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

2075

Je sais pas si c'est clair de la salle et tout ça, je vais tenter de vous décrire un petit peu!

En fait, tout à l'heure, la question était: est-ce qu'on regarde l'effet cumulatif et pas seulement le respect des normes à la source et tout ça! Oui, on doit faire ça, et est-ce que c'est ce que l'étude d'impact fait, malheureusement avec peut-être beaucoup de chiffres et tout ça qui sont peut-être compliqués!

2080

Mais dans cette analyse-là, on doit regarder l'effet de la météo sur la dispersion des émissions éventuelles qui se feraient ici en plein centre et regarder l'effet de la météo sur la dispersion. Alors ce qu'on a, j'ai reproduit ici ce que vous avez demandé, monsieur le Président, tout à l'heure, ici, la rose des vents par rapport à l'usine qui est en plein centre.

2085

La façon dont il faut interpréter, et je sais pas si on le voit comme il faut, c'est le carré bleu qui est ici, le polygone. En fait, ça indique que sur les cinq (5) ans d'analyse de météo, les vents dominants proviennent particulièrement d'ici pour souffler dans cette direction-là, et proviennent surtout de cette direction-là pour aller dans cette direction-là.

2090

Alors il y a très peu dans la direction franc nord, c'est-à-dire à partir du sud ici, ou en provenance du nord pour souffler directement franc sud.

2095

Je sais pas si ça aide à l'interprétation ici. Et la station du parc Berthier dont monsieur Lefebvre a fait mention est ici dans le quartier Sainte-Thérèse sous, ce que monsieur Couture a référé, sous les vents dominants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

En fait, j'ai demandé à mon analyste de pouvoir localiser la page. C'est que dans l'étude d'impact, il y a vraiment une carte avec une vraie rose des vents qui confirme un peu ce que monsieur disait, mais sur cette carte, c'était moins visible.

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

2105

Excusez-moi monsieur le Président! J'ai superposé la figure 4.3.1 de l'étude d'impact à la carte de localisation. J'aurais dû le mentionner.

2110

Alors ce que vous y voyez à la figure 4.3.1, c'est ce polygone-là ici avec des fréquences de vent dans chaque direction. J'ai pas ajouté les fréquences parce que ça compliquait la carte, mais il s'agit de référer à la figure 4.3.1, et c'est franc nord comme ça ici sur la carte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Donc ça revient à dire quand même que la direction des vents dominants va faire en sorte que la station Berthier est bien située sur cet axe-là. Alors ça a été dit par le ministère de l'Environnement et confirmé par le promoteur.

PAR M. YVES GAUTHIER:

2120

On n'a pas le droit à un commentaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Gardez-le pour la deuxième partie s'il vous plaît!

PAR M. YVES GAUTHIER:

2130

C'est bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Déjà vos questions englobaient très large.

2135

Docteur Larouche, est-ce que vous êtes prêt? Allez-vous pouvoir subséquemment déposer le CD à la Commission?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2140

Certainement, monsieur le Président.

Alors pour compléter ce qui était dit tout à l'heure, c'est au centre, on voit l'usine d'Alcan. D'ailleurs la source de cette diapo est bel et bien la compagnie Alcan.

2145

Alors comme on voit, on voit une dominance des vents en provenance du nord-est. Pourquoi on choisit la station de Berthier, la raison est que le risque d'influencer la station de

2150 Berthier en provenance de l'usine est de beaucoup supérieur par exemple à une autre provenance, c'est-à-dire il y a d'autres usines situées à l'ouest qui contamineraient, si vous voulez, qui créeraient un autre bruit de fond ou qui s'additionneraient aux données existantes émises par Alcan si on considère les stations situées plus à l'est.

C'est pour ça que la station de Berthier est plus représentative peut-être des émissions du Complexe Jonquière.

2155 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

Monsieur le Président, est-ce que je peux me permettre juste une observation?

2160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. YVES GAUTHIER:

2165 Regardez, les vents dominants, en majeure partie ici au Saguenay, ça vient du nord-ouest, et la station d'échantillonnage est au nord-ouest de l'usine. Donc dans la majorité des cas, elle est en amont des rejets, elle est entre le vent puis l'usine, les rejets sont ici. Alors elle subit, elle va être efficace uniquement quand les vents vont venir du nord-est mais de façon moins fréquente.

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lefebvre, pourriez-vous donner les explications nécessaires?

2175 **PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Monsieur le Président, est-ce que vous voulez la fréquence des vents du nord-est?

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Bien, si vous pouvez donner les explications, allez-y docteur Larouche.

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2185 OK. La fréquence des vents du nord-est est autour de vingt-neuf point neuf pour cent (29,9 %) alors que la fréquence des vents en provenance du nord-ouest sont autour de trente et un pour cent (31 %) de la diffusion globale des directions.

PAR LE COMMISSAIRE:

2190

Excusez-moi, si j'ai bien interprété ce que monsieur Lefebvre nous a montré tantôt, j'ai cru observer qu'il y avait une station de l'autre côté aussi du Complexe, la station Chicoutimi, je pense?

2195

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

Oui, mais beaucoup plus loin. Il y en a une effectivement dans l'autre sens et elle est par ailleurs beaucoup plus loin de l'usine que Berthier, au moins quatre-cinq (4-5) fois plus loin.

2200

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Larouche, docteur Larouche, voulez-vous compléter votre information?

2205

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Alors en général, les vents dans la région, pour beaucoup d'autres entreprises, beaucoup d'autres études d'impact, présentent à peu près les chiffres que je viens de vous présenter, que ça vienne de la base de Bagotville, que les données météo nous proviennent de la base de Bagotville ou ailleurs, c'est à peu près les fréquences qu'on observe dans la distribution de la direction des vents.

2210

Maintenant, pour répondre à une question tout à l'heure peut-être qui était présentée par monsieur Gauthier! Alors les données que j'avais utilisées pour préparer cet acétate démontraient le trente microgrammes par mètre cube ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) des PM 10, et dans le secteur en question, bien, il y en a environ vingt ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$) qui étaient supérieurs, et la petite galette au-dessus, c'est ce que le nouveau projet d'usine de traitement de la brasque usée présentait au niveau des particules PM 2,5.

2215

Alors évidemment, ce sont des données inférieures à 2000, j'ai pas eu le temps d'intégrer les données qui me sont parvenues ultérieurement, qui démontrent une légère baisse, une légère tendance à la baisse au niveau des PM 2,5 et des PM 10, au niveau de ces stations.

2220

Ici, c'est la station Berthier, là.

2225

Est-ce que ça répond à une certaine préoccupation de tout à l'heure?

Alors on avait fait un petit tour d'horizon concernant des données santé dans la région par rapport à l'ensemble du Québec. La première colonne, c'est l'ensemble du Québec et le reste, bien, vous êtes capables de regarder comme moi. Alors Chicoutimi, Jonquière, La Baie, vous voyez, on a toujours un palmarès assez haut par rapport à l'ensemble du Québec, concernant les

2230

incidences de cancer tous sites confondus. Ça veut dire cancer de l'estomac, cancer de l'intestin, cancer de l'œsophage, cancer du poumon, tous les sites de cancers confondus.

2235 Évidemment, on ne peut pas l'attribuer strictement aux émissions que l'on observe parce que les études n'ont pas été faites en rapport d'exposition versus non-exposition à tel ou tel polluant, mais ce sont des données générales qui viennent du registre des cancers par exemple et ça date entre 1994 et 1998, ces données-là, une période de cinq (5) ans.

2240 Alors l'incidence du cancer du poumon, encore là on voit des pointes pour ce qui est du secteur Lac-Saint-Jean, La Baie, Chicoutimi, Jonquière, évidemment par rapport à Québec, on observe des taux de soixante-seize (76) par cent mille (100 000).

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 Docteur Larouche, ça, rappelez-moi l'année encore?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2250 94-98, les deux (2) sexes confondus. Ce sont des taux normalisés, c'est-à-dire normalisés par rapport à la population de l'ensemble du Québec, ça veut dire constitués avec la même structure d'âge.

2255 Puis au niveau des maladies de l'appareil respiratoire, eh bien, on observe un pic dans le secteur de La Baie, du territoire du CLSC de La Baie, et assez fréquemment donc les données sont au-dessus de l'ensemble du Québec. Encore là des données brutes, les deux (2) sexes confondus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Pour cette planche, les maladies respiratoires, est-ce que Jonquière ou Chicoutimi se situent dans la variabilité québécoise?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2265 Je crois que Jonquière et La Baie sont au-dessus de la variabilité québécoise, c'est-à-dire la variation est significative.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 La différence est significative?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Exactement.

2275

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est pour les mêmes années?

2280

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Toujours 94-98.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285

Alors vous allez les déposer?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2290

Concernant la physiologie respiratoire, la pollution atmosphérique, est-ce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

Si jamais ça revenait, on répondra.

2295

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Parfait.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors voilà, est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. YVES GAUTHIER:

2305

En partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Votre deuxième question!

PAR M. YVES GAUTHIER:

2315 Oui. Ma deuxième question va concerner la provenance de la brasque, également en rapport avec le projet mais également l'autre hypothèse qui avait été évoquée tout à l'heure d'une usine de vingt mille tonnes (20 000 t) par année.

2320 Le promoteur nous a dit qu'on s'était installé au Saguenay pour être près des centres de production de la brasque, puis qu'également, on avait une préoccupation de rentabiliser l'usine de traitement pour les actionnaires qui sont toujours en arrière puis qui veulent que l'entreprise rapporte des bénéfices afin d'en tirer profit.

2325 On sait que le développement durable a trois (3) composantes essentiellement qui est la rentabilité économique, l'acceptation sociale et l'équité sociale pour la population, puis également que ce soit un projet, qu'on tente de diminuer le plus possible les dommages pour l'environnement.

2330 Malheureusement, l'expérience nous démontre amplement que c'est toujours – parce que le développement durable, c'est un peu une solution de compromis, on essaie de trouver un compromis parmi ces trois (3) composantes-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Je vous demanderais juste de poser la question si possible!

PAR M. YVES GAUTHIER:

2340 D'accord. Alors ce que je disais, c'est que c'est l'environnement qui subit toujours le compromis. Tout à l'heure, le promoteur a fait part qu'une usine de vingt mille tonnes (20 000 t) par année, de traitement de vingt mille tonnes (20 000 t) par année ne serait peut-être pas rentable, comparée à celle qui est projetée actuellement.

2345 Mais quand on dit pas rentable, est-ce que c'est moins rentable, parce que ça va moins satisfaire les actionnaires, ou si une usine qui traiterait vingt mille tonnes (20 000 t) par année, par exemple, serait tout de même rentable, et de cette façon-là, on éviterait des émissions de gaz à effet de serre qui vont provenir du transport de la brasque, des autres usines à l'extérieur de la région, puis éventuellement d'autres coins du Canada, puis peut-être même des États-Unis?

2350 Alors si on voulait davantage respecter les principes du développement durable que le gouvernement entend mettre en application, puis également cette Commission-ci, est-ce qu'un projet d'entreprise qui traiterait uniquement vingt mille tonnes (20 000 t) par année pour répondre aux besoins spécifiques des déchets, de la brasque usée qu'on produit ici en région, serait rentable pour Alcan?

2355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc pour résumer, monsieur Ameye, est-ce qu'une usine de vingt mille tonnes (20 000 t) est rentable?

2360 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous faire remarquer que nos générations, une usine de vingt mille tonnes (20 000 t), ça ne suffirait même pas à passer toutes les brasques que l'Alcan génère ici, et encore moins les brasques entreposées. Donc au minimum tous ces
2365 besoins-là, c'est déjà au moins cinquante mille tonnes (50 000 t).

Ensuite, je veux répéter qu'on a fait un équilibre de rentabilité dont on parle, mais aussi la certitude qu'en fait, il n'y a pas de dommage à l'environnement plus quand on traite vingt mille tonnes (20 000 t), quarante mille tonnes (40 000 t) ou quatre-vingt mille tonnes (80 000 t) comme
2370 on le propose, puisqu'en fait, il s'agit d'un procédé industriel dans lequel on va recycler tous ces déchets-là.

Alors je pense pas qu'on ait besoin de s'inquiéter de parler d'usine de vingt mille tonnes (20 000 t) quand une usine de vingt mille tonnes (20 000 t), ça ne suffirait même pas à traiter ce
2375 dont on a besoin.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour le ministère de l'Environnement, est-ce que ce projet est considéré comme un projet
2380 de recyclage?

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

Pas tel qu'il est déposé, parce qu'on traite une matière résiduelle dangereuse aux fins de
2385 la rendre non dangereuse et pour l'instant, c'est entreposé à des fins de valorisation éventuelle mais il pourrait aussi advenir qu'elle doive être enfouie, donc éliminée par enfouissement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement cet aspect de valorisation va faire l'objet d'une bonne discussion mais
2390 probablement demain, mais je voudrais laisser la place à nos prochains participants.

Merci beaucoup monsieur Gauthier.

2395

ÉLISE GAUTHIER

2400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle madame Élise Gauthier.

2405 **PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire rebonsoir, mesdames et messieurs! Ma question, monsieur le Président, s'adresse au promoteur.

2410 Les cinq cent dix-sept mille tonnes (517 000 t) entreposées dans les entrepôts à Jonquière ont été générées depuis quand?

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Monsieur Ameye, depuis quand ont été générées les cinq cent dix-sept mille tonnes (517 000 t) entreposées à Jonquière?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2420 Depuis 1981. Jusqu'à 1981, l'Alcan avait une usine pour traiter les brasques usées, et on faisait, dans cette usine-là, un produit qui s'appelle la cryolithe et qui servait au processus des salles de cuves.

2425 La façon différente de gérer les cuves plus la situation de marché a fait qu'on n'a plus eu besoin de cryolithe et on a arrêté cette usine-là et à ce moment-là, on a entreposé les brasques en attendant de trouver un processus convenable, acceptable pour les traiter.

Donc la réponse, c'est depuis 1981.

2430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ces dépôts sont toujours conformes actuellement, à l'heure actuelle? Les dépôts de ces brasques, est-ce qu'ils sont toujours conformes?

2435 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

Oui, tout ces dépôts-là sont fait suivant des certificats d'autorisation dans des entrepôts qui sont sécuritaires, etc., suivant les normes du ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440

Et celui que vous deviez obtenir en novembre 2002, vous l'avez obtenu finalement?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

2445

La dernière autorisation qu'on a obtenue, c'est pour ajouter un bâtiment pour y entreposer les brasques, à partir de novembre 2003.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Vous avez l'autorisation d'entreposer les brasques à partir de novembre 2003?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

2455

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460

Donc on comprend qu'à partir – ah, là, je comprends votre réponse!

Parce que vous nous avez indiqué dans votre réponse écrite qui est accessible que jusqu'en novembre 2003, c'était envoyé aux États-Unis, donc on comprend que depuis novembre, il n'y a plus d'envoi aux États-Unis, c'est bien ça?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2465

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Merci.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2475

Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse toujours au promoteur. Le nouveau site d'entreposage des résidus, ce qui va rester après le procédé, il peut contenir combien de tonnes et il aura une durée de combien d'années?

PAR LE PRÉSIDENT:

2480

Monsieur Ameye.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2485 Alors il est proposé de construire un site qui a une capacité de deux cent soixante-cinq mille tonnes (265 000 t) qui, si on opère aux capacités qui sont prévues, représentent cinq (5) ans d'opération.

2490 Et je répète que c'est pas parce qu'au bout de cinq (5) ans on pense – ces résidus-là, notre intention, c'est de les recycler, de les revendre, de trouver une utilisation pour.

2495 Et la demande, la raison pour laquelle on a fait une demande d'entreposage temporaire, et d'ailleurs la raison pour laquelle on est à cause de ça soumis à l'article 31.1 au lieu d'être soumis à l'article 22, c'est parce qu'on pense que pendant cette période-là, il va falloir les entreposer. Donc on est prêt à passer à travers le processus complet d'évaluation qui s'applique à ces usines-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2500 Quels sont les marchés potentiels?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2505 Pour les carbones et inertes, c'est essentiellement des gens qui ont besoin de combustible en grande quantité et qui sont capables d'accepter des combustibles qui sont de mauvaise qualité si vous voulez, c'est-à-dire qui ont un haut taux de cendres. Typiquement, c'est les cimenteries, mais ça peut être aussi certaines aciéries.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510 Est-ce que vous pourriez séparer les carbones et les inertes ou vous allez les vendre en blocs?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2515 Dans une première phase, on va avoir affaire à un produit où sont mélangés les carbones et les inertes, où il y a à peu près soixante pour cent (60 %) de carbone et le reste étant des inertes.

2520 Parce que c'est comme ça qu'est notre matière première. Il est pas impossible que plus tard, on puisse, avant de traiter dans notre usine, séparer les deux (2), les carbones et les inertes, et dans ce cas-là, on aurait deux (2) sous-produits, l'un étant plus riche en carbone et l'autre plus riche en inertes. Mais c'est dans une deuxième étape.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525

Monsieur Lefebvre, vous nous avez répondu à une de nos questions, à l'effet que les carbonés et les inertes seraient, selon vous, des matières résiduelles, quelles seraient les utilisations possibles de ce type de matière résiduelle?

2530

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

En fait, on dit que c'est une matière résiduelle pour ne pas dire non dangereuse finalement. Quand je dis matière résiduelle, je veux dire matière résiduelle non dangereuse, parce qu'elle a été purifiée de ses contaminants qui la classaient parmi une matière résiduelle dangereuse.

2535

Au-delà de ça, je n'ai pas d'avis sur les applications potentielles de cette matière résiduelle qui est la brasque usée après traitement.

2540

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je vous donne un exemple! Vous avez déposé vous-même le Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle en matériaux de construction, est-ce que ces matières résiduelles qui seraient produites avec les brasques usées pourraient être utilisées en matériaux de construction?

2545

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

Je vais devoir prendre votre question en délibéré, à mon avis je pense que ça n'a pas d'application, mais je vais vous revenir avec une réponse.

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

Et par ailleurs, dans ce même guide, on indique que:

2555

"L'emplacement et l'imperméabilisation, s'il y a lieu, de l'aire d'entreposage s'inspireront du projet de Politique de protection et de conservation des eaux souterraines."

Est-ce que c'est le cas ici?

2560

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

Je vais prendre aussi cette question en délibéré.

2565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît. Et vous pourriez nous revenir demain avec les réponses, si c'était possible?

2570 **PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:**

Bien oui, si c'est possible, ça va être dès demain.

PAR LE COMMISSAIRE:

2575

Dans le même ordre d'idée, monsieur Lefebvre, et si c'est pas couvert par les deux (2) questions dont on vient de parler ou les deux (2) réponses, avant ça, on avait un lieu d'entreposage qui était susceptible de devenir un lieu d'enfouissement, et vous aviez, en tout cas le ministère avait dans les échanges des exigences qui reprenaient celles du projet de Règlement sur l'enfouissement des matières résiduelles.

2580

Avec le nouveau site, quelles sont les exigences qui l'encadrent, c'est quoi son statut, pour le différencier du précédent?

2585 **PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:**

Je peux prendre la question en délibéré ou avoir un préliminaire ce soir en demandant à monsieur Colin Bilodeau peut-être s'il vous plaît mais très préliminaire!

2590 **PAR M. COLIN BILODEAU:**

Dans le cadre du statut qu'on peut donner au carbone et aux inertes qu'on retrouve au niveau du projet, on est en face de deux (2) situations, la première qui est le respect du Règlement sur les déchets solides et la seconde qui est le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles!

2595

Comme je disais, il y a deux (2) situations en fonction soit du règlement actuel, soit du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

2600 (Changement de micro)

Bon, pour reprendre! À l'heure actuelle, les carbones et les inertes ont, si on peut dire, deux statuts différents, qu'on les regarde en fonction du Règlement sur les déchets solides actuel ou qu'on les regarde en fonction du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

2605

2610 Le Règlement sur les déchets solides est un règlement qui existe depuis 1978 et qui a été
modifié à plusieurs reprises. On retrouve à l'heure actuelle une certaine incohérence, si vous
voulez, dans le cadre du Règlement sur les déchets solides qui nous oblige à considérer, si vous
voulez, les carbones et les inertes comme des déchets solides et à leur appliquer un traitement
pour le lieu d'entreposage pour lequel on devrait exiger, si vous voulez, les normes
d'imperméabilisation et de captage du projet d'élimination sur les matières résiduelles.

2615 Dans le cadre cependant de la mise en vigueur du projet de règlement, les carbones et
les inertes ne seraient pas considérés de la même façon. Le lieu d'entreposage en tant que tel
pourrait être autorisé en vertu de 22, parce qu'on parle de matières possiblement valorisables,
sauf que dans l'éventualité ou la possibilité que ces matériaux-là ne puissent être récupérés ou
valorisés, ils redeviendraient alors des matières résiduelles et là devraient être encore une fois
éliminés comme une matière résiduelle, un déchet solide, donc selon les mêmes exigences que
2620 le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Est-ce que ça pourrait aller aussi dans un dépôt sec?

PAR M. COLIN BILODEAU:

Non. Parce qu'en tant que tel, ce n'est pas un matériau de construction.

2630 La définition à l'heure actuelle ne le permettrait pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Donc on s'attend, monsieur Lefebvre, à ce que demain, vous nous arriviez avec la
réponse plus complète, quelle est la base réglementaire finalement! Merci.

Madame?

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2640 Merci beaucoup monsieur le Président.

2645 _____
MONIQUE LABERGE

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Monique Laberge!

2650 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Moi, j'aimerais savoir, on parle de cinq cent mille tonnes (500 000 t) de brasques entreposées depuis vingt (20) ans, depuis les années quatre-vingt, il y a eu deux (2) ans qu'elles sont allées aux États-Unis, elles reviennent, elles sont entreposées depuis novembre, je crois, 2003.

J'aimerais savoir, monsieur le Président, d'où proviennent ces brasques-là entreposées?

2660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ameye, d'où proviennent les brasques entreposées?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2665 Elles proviennent des opérations d'Alcan au Québec, c'est-à-dire des usines d'Arvida, d'Isle-Maligne, de La Baie, de Grande-Baie, de Laterrière, uniquement des usines Alcan au Québec. Ça inclut Shawinigan et Beauharnois.

Toutes ces usines-là sont débrasquées puis ces brasques sont entreposées où on a dit.

2670

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame!

2675 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Deuxième question! On parle des résidus inertes, c'est bien le bon mot, résidus inertes que le procédé va générer, on parle de carbone, on parle d'une possibilité avec les cimenteries, d'alimenter les cimenteries.

2680

Je voudrais savoir, à ce que je sache personnellement, il n'y a pas de cimenteries au Lac-Saint-Jean, peut-être que je me trompe, alors à ce que je sache il y en a pas.

2685 Avec qui l'Alcan pense faire affaire à ce moment-là, s'il y en a pas au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et qu'on retourne les résidus à l'extérieur de la région?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Tremblay, est-ce qu'il existe des cimenteries au Saguenay-Lac-Saint-Jean?

2690

PAR M. CLAUDE TREMBLAY:

2695 D'après moi, si je me trompe j'ai des gens ici de la municipalité, mais d'après moi il y en a pas ici dans la région.

Je peux confirmer par monsieur Poitras, monsieur Poitras me fait signe aussi qu'il y en a pas ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700 Vous, monsieur Ameye, j'imagine aussi vous êtes conscient de ce qu'il y a et qu'il y a pas...

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2705 On peut effectivement confirmer qu'il n'y a pas de cimenteries au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710 Alors donc la question de madame...

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2715 En fait, on a fait affaire, on a déjà travaillé avec trois (3) grandes compagnies de ciment, une qui s'appelle Ciment Saint-Laurent, l'autre c'est Ciment Lafarge et l'autre c'est Ciment Québec. Et ces deux (2) premières sont membres de grands holdings mondiaux et ont des opérations un peu partout à travers le monde, évidemment ce qui nous intéresse, c'est les opérations qui sont plus proches de chez nous.

2720 Mais on a déjà des lettres d'intérêt de ces trois (3) partenaires-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Si vous permettez, je vais vous exprimer, puisque nous sommes en fin de soirée, un peu mon état d'âme, et peut-être que vous pourriez essayer de répondre à cet état d'âme!

2730 Vous aviez comme premier projet l'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Vous le changez en cours de route, vers la fin, pour dire que maintenant, ce n'est plus un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est un lieu d'entreposage, et même l'entreposage, les volumes prévus sont moindres.

2735

Comme lecteur, je me suis dit bien honnêtement, bon ça y est, Alcan a dans la poche des ententes pratiquement finalisées avec des preneurs de carbone et d'inertes, sinon elle prendrait pas ce risque-là.

Est-ce que je me suis leurré?

2740

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Je dirais pas que vous vous êtes leurré, monsieur le Président, mais peut-être que vous avez lu plus que ce qu'on voulait dire.

2745

Je pense que dans le premier site, c'était circonstanciel, c'était un endroit pour faire un entreposage correct, il fallait pratiquement faire quelque chose qui puisse éventuellement devenir un enfouissage, donc c'est ça qui avait été fait.

2750

Ensuite, on a eu à se déplacer de là et on est allé dans un deuxième site où ce n'était pas le cas, il était pas question de faire de l'enfouissage à cet endroit-là, et on en est revenu à notre objectif qui est de recycler ces brasques, ces inertes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755

Mais quels sont les critères qui ont été prédéterminants ou déterminants dans le fait que vous changiez, c'est quand même un changement majeur d'optique, d'un lieu d'enfouissement sanitaire à un lieu d'entrepôt, il y a eu certainement des critères, quels sont ces critères?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2760

En fait, monsieur le Président, je pense, je répète qu'on a toujours eu l'objectif de recycler, que le changement est principalement dû au fait qu'on a été obligé de changer de localisation. Que le premier site qu'on avait prévu était utilisé.

2765

Et même s'il avait été décrit comme un site d'enfouissement, ce n'était pas la vocation première de ça. La vocation, c'était un site d'entreposage.

2770

Ce n'était qu'enfouissement parce qu'en fait, comme j'ai dit, pratiquement parlant, on avait toutes les caractéristiques d'enfouissement, donc on a dit, bien si jamais on a besoin de le faire après, c'est comme ça que ça se fera.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien voilà! Voilà, vous touchez un point névralgique.

2775 Donc votre mesure, par mesure de sécurité, vous avez envisagé la possibilité non désirée mais la possibilité d'enfouir les carbones et les inertes.

 Et là maintenant, puisque rien n'a changé dans le portrait commercial, c'est ça au fond que je vous ai demandé, est-ce qu'il y a des marchés plus potentiels, est-ce qu'il y a des
2780 évidences à l'effet qu'il y a des preneurs aux carbones et aux inertes, vous me répondez non.

 Alors comment se fait-il que votre préoccupation, votre souci par mesure de sécurité, vous n'envisagez pas un lieu d'enfouissement sanitaire, dans l'éventualité où il n'y a pas
2785 preneur? Parce que finalement, qu'est-ce que vous allez en faire de ces tonnes s'il n'y a pas
 preneur?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

 En fait, je pense que vous avez raison, monsieur le Président, on a changé dans
2790 l'évolution de notre position, parce qu'on est convaincu qu'il y a preneur. C'est juste une question
 de négociations, de à combien il va y avoir preneurs.

 Mais on sait que ces produits-là peuvent être utilisés et donc, on va s'organiser pour qu'ils
2795 soient utilisés.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Est-ce qu'il y a plus preneurs qu'au moment où vous avez présenté le projet de LES, de
2800 lieu d'enfouissement sanitaire?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

 Disons que notre évaluation maintenant est peut-être plus, on est plus confiant qu'on va
2805 pouvoir arriver à ça, je suis pas sûr que l'industrie a changé tellement.

 Je m'excuse de pas pouvoir être plus déterminé...

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 Non, je pense que c'est très clair, c'est très clair. Mais disons que je suis surpris de la
 réponse, mais c'est très clair.

 Madame!

2815 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

 Je voudrais une sous-question, si vous me permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Allez-y, je vous en prie.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

2825 J'aimerais savoir si pour un site d'enfouissement, comme il parlait puis qui était dans le même, alors la question que je me pose, est-ce que le Bureau d'audiences publiques aurait étudié, parce que je crois que ça prend un Bureau d'audiences publiques pour un site d'enfouissement, si je me trompe pas, je suis pas spécialiste du tout là-dedans, est-ce que le Bureau d'audiences publiques aurait étudié en même temps le site d'enfouissement et le projet?

2830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2835 En fait, je peux vous avouer une chose, c'est que le dossier que moi, j'ai étudié pendant le temps des Fêtes, parce qu'on me l'a envoyé le 23 décembre, ne contenait pas un site d'entreposage. Il contenait la première version qui était un site d'entreposage voué à être un lieu d'enfouissement sanitaire.

 Et ce n'est que, je crois, le 13 ou le 16 janvier que j'ai pris connaissance de la nouvelle proposition.

2840 Donc bien sûr, notre mandat, c'est d'étudier le projet, le projet à son origine contenait et l'usine elle-même et le lieu d'enfouissement sanitaire. Et maintenant, il comprend autre chose bien sûr.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

2845 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Merci madame.

ÉLISE GAUTHIER

2855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Madame Élise Gauthier.

2860 **PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:**

Rebonsoir à vous tous!

2865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Rebonsoir madame.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2870 Monsieur le Président, ma question s'adresse au promoteur. Alcan a changé d'orientation concernant son site d'entreposage, ce qui est tout à fait permis. Alcan pourrait-elle rendre sa nouvelle usine itinérante, de ville en ville où se trouve effectivement l'accumulation de brasques?

2875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ameye.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2880 Malheureusement, monsieur le Président, on est dans une industrie lourde où tous les équipements sont des équipements extrêmement lourds, où l'implantation est pas quelque chose de mobile.

2885 Alors malheureusement, je pense pas que ce soit quelque chose d'envisageable. On peut pas se promener de ville en ville pour tracer, on va être obligé d'installer quelque chose et qui, comme j'ai dit, va être aussi relié à l'usine Vaudreuil existante et d'amener à cette usine les produits, les brasques qui doivent y être traitées.

2890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, la question est intéressante parce qu'elle soulève aussi la possibilité d'éviter le transport de la brasque dans toute la région, que ce soit transport par train, transport par camion.

2895 D'ailleurs à ce niveau-là, je me demande, au niveau du ministère des Transports, est-ce que selon vous, vous avez eu connaissance de certains accidents de transport de brasques par camion?

PAR M. DONALD MARTEL:

2900 Alors dans les chiffres qu'on a vérifiés dernièrement, on n'a pas de relevé à cet effet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2905 Aucun accident?

PAR M. DONALD MARTEL:

2910 Pas dans les données que nous, nous avons au ministère des Transports. Il y a peut-être autre chose au ministère de l'Environnement, mais chez nous, on n'a rien là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915 Monsieur Lefebvre.

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

 On n'a rien chez nous.

2920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Par hasard, monsieur Lapalme, même si c'est Sécurité publique, est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu des accidents?

2925 **PAR M. ROBERT LAPALME:**

 Des accidents impliquant de la brasque dans la région, non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930 Monsieur Ameye, est-ce qu'il y a eu des accidents, à votre connaissance?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2935 Ce qu'on me dit, c'est que depuis qu'on utilise ces conteneurs, on n'a pas eu d'accident.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940 Ni par train?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

 Ni par train, et on expédie par train. Et nous, on a mentionné les quarante-six mille tonnes (46 000 t) qui sont parties en deux (2) ans, mais il y a d'autres usines d'aluminium au

2945 Québec qui expédient régulièrement dans le sud des États-Unis. Donc c'est un procédé assez sécuritaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2950 Et est-ce que cette réponse-là vaut aussi pour les cuves, parce qu'en s'en venant aujourd'hui, on suivait une cuve sur la route dans le Parc des Laurentides?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

2955 Juste pour mentionner pour le bénéfice de tout le monde, reprendre un petit peu le cheminement de la brasque! On a mentionné qu'on a deux (2) usines à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sont Beauharnois et Shawinigan, et ces usines-là, de ces usines-là, on transporte la cuve complète non débrasquée sur un camion, par camion. Alors actuellement, il y a du transport de ces cuves-là directement de Shawinigan ou de Beauharnois vers le centre de débrasquage d'Arvida.

2960 On a eu un incident, et là j'essaie de me rappeler l'année, mais je dirais de mémoire à peu près 93 où la cuve a quitté la structure qui la retenait, c'était mal arrimé ou pas arrimé, mais l'arrimage a cassé et la cuve a débarqué du camion et on l'a embarquée sur autre camion.

2965

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste pour compléter aussi, avant de l'oublier, en fait, à part les cimenteries, quel est le marché qui pourrait être intéressé au carbone et aux inertes?

2970

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2975 Je pense que j'ai mentionné aussi les aciéries, certaines aciéries, parce qu'en fait, il y a un contenu important en carbone. Un des avantages de ce procédé, c'est qu'on conserve la valeur calorifique du carbone qui est dans ces résidus; au lieu de l'éliminer, on la conserve.

Peut-être, monsieur le Président, pourrait-on traiter plus en détail si vous voulez demain cette question-là, je pourrais faire appel à un collègue.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je l'apprécierais, surtout pour la mettre aussi en perspective avec les marchés qui ont été évoqués dans la lettre d'un des requérants, Nova Pb.

2985

Finalement, est-ce que ce serait les mêmes cimenteries, donc je comprends que vous allez aborder aussi ce point-là?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

2990 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2995 Tantôt, vous avez évoqué la possibilité de séparer les carbonés et les inertes, est-ce que ça vous ouvrirait d'autres marchés?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

3000 Possiblement, parce qu'en fait, effectivement, ça nous permettrait de faire deux (2) matières, deux (2) flux qui soient plus identifiables.

3005 Mais d'une manière prudente, je voudrais pas laisser croire que c'est ça qu'on va faire tout de suite, parce que dans la réalité des choses, on a devant nous plus de cinq cent mille tonnes (500 000 t), plus la génération de produits pour lesquels il n'est pas pensable de faire cette séparation, parce que tout est mélangé.

3010 Donc il faut aborder le problème comme il est à l'heure actuelle d'abord et ensuite, peut-être que c'est ce qu'on pourra voir demain, quelles sont les possibilités d'amélioration du procédé, comment on pourrait améliorer les choses.

Mais on veut être très clair et très ouvert avec la Commission et avec le public que ce qu'on va faire, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 En fait, ce thème de procédés, c'est un peu un thème aride et hermétique, alors on pourrait certainement profiter, lors de la séance demain après-midi dont je vous informe par le fait même qu'il y aura une séance à treize heures trente (13 h 30) demain après-midi, on pourrait certainement faire place à cette question de procédés, et je m'attendrai, tel que vous l'aviez demandé, à ce que vous fassiez une présentation d'une quinzaine de minutes qui montrerait un peu la comparaison entre les procédés. C'est très bien.

Alors madame Gauthier, est-ce que vous avez une autre question?

3025 **PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:**

Une deuxième question qui s'adresse directement au président de la Commission!

3030 Monsieur le Président, peut-on espérer lire une recommandation dans le rapport final qui sera déposé afin que le ministère valorise davantage des procédés mobiles et qui seraient déportables vers d'autres régions ou d'autres pays?

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 Vous savez, vous touchez la réponse, techniquement oui. C'est-à-dire, la Commission a le droit de recommander ce qu'elle pense être bien de recommander, être bien réaliste aussi de recommander.

3040 Mais vous savez qu'il y a déjà beaucoup, entre autres de laboratoires mobiles. J'ai des collègues à la Faculté de médecine en audiologie qui ont un laboratoire mobile. Le ministère de la Santé et des Services sociaux, ils ont un immense laboratoire mobile depuis maintenant deux-trois (2-3) ans localisé, centré à Québec.

3045 Alors c'est sûr, c'est une optique en soi intéressante, c'est une piste relativement nouvelle, et je peux vous dire, je peux vous assurer d'une chose, je peux pas vous assurer qu'on va l'intégrer, mais je peux vous assurer qu'on va la discuter.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

3050 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 Je vous en prie.

MONIQUE LABERGE

3060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Monique Laberge. Oui madame!

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

3065 Alors monsieur le Président bonsoir. Alors je m'excuse de revenir, là...

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Ah non, non, ne vous excusez pas, je vous en prie.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Demain après-midi, je pourrai pas être là.

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux vous assurer que demain soir, nous y serons aussi.

3080

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Oui, moi aussi!

3085

Lors de la manipulation de la brasque, il va y avoir, j'imagine, des émissions, ou va-t-il y avoir des émissions, alors s'il y a des émissions fugitives, est-ce que ces émissions-là vont être captées, est-ce qu'elles vont être traitées?

Comment ça va se passer avec le procédé si jamais il y a procédé?

3090

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Ameye.

3095

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Brisson.

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

3100

On a mentionné tout à l'heure, monsieur le Président, que l'usine de traitement de la brasque se situait déjà dans un contexte industriel autour de nos usines de Jonquière, alors il est certain que dès l'étape de concept, il était clair qu'on devait installer les équipements d'épuration appropriés pour avoir une usine la meilleure possible en termes de diminuer les émissions. Et l'étude d'impact qu'on a faite, je pense, démontre ça.

3105

Pour répondre de façon plus précise, le procédé est un procédé humide, mais il y a d'abord une étape où on va broyer, transvider la bauxite et tout ça, l'amener par convoyeur, l'amener dans des silos et tout ça, et tous ces systèmes-là dans l'usine sont des systèmes qui sont fermés et ventilés vers des systèmes de dépoussiéreurs, c'est-à-dire d'épuration des poussières de façon à ne pas émettre de poussières à l'atmosphère.

3110

Ce qui a été évalué dans l'étude d'impact, on doit quand même, on s'est pris le pire scénario, à savoir les fabricants de systèmes d'épuration nous garantissent une performance de

3115 tant, alors on a dit, à partir de cela, il y a une faible quantité qui pourrait être émise, et c'est cette partie-là qui a été modélisée dans l'étude d'impact.

Mais partout pour la partie poussières, on a des systèmes d'épuration partout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3120 Il y avait aussi – peut-être que madame, vous faites référence à ceci – le fait qu'il y aurait des rejets, il pourrait y avoir aussi des rejets d'ammoniac de façon accidentelle, et d'ailleurs la Sécurité publique a échangé passablement avec le promoteur au sujet des modèles que le promoteur a utilisés pour modéliser les concentrations auxquelles les populations environnantes
3125 peuvent être exposées.

J'aimerais revenir avec un élément que nous avons touché dans une rencontre préparatoire, monsieur Lapalme de Sécurité publique! Vous avez indiqué à la fin que votre
3130 commentaire était que bon, somme toute, il n'est pas nécessairement obligatoire d'élaborer un plan de mesures d'urgence minute par minute pour l'ammoniac, est-ce que vous confirmez que ce plan de mesures d'urgence minute par minute n'est pas obligatoire?

PAR M. ROBERT LAPALME:

3135 La méthode scénario d'intervention minute par minute, c'est le nom exact, est un outil de travail qui permet de se servir des résultats des analyses de conséquences d'accidents pour élaborer des plans de mesures d'urgence qui en tiennent compte.

3140 Au lieu d'avoir des plans de mesures d'urgence génériques qui décrivent les produits chimiques utilisés, décrivent les équipements utilisés, s'il y a un accident, et les fonctions et responsabilités des membres qui vont intervenir, les premiers intervenants, le scénario d'intervention minute par minute permet, à partir des conséquences d'un accident qui vont à une certaine distance, à ce moment-là, de pouvoir, dans le temps, et en fonction de tout ce qui est requis pour intervenir, de pouvoir faire un plan de mesures d'urgence avec ce qui existe et en
3145 même temps, de saisir ce qu'il faut compléter pour améliorer nos interventions.

Dans le cadre du projet présent, dans l'étude d'impact, il n'y avait pas de plan de mesures d'urgence spécifique au projet d'usine de brasques projeté. Ce qui a été déposé par le promoteur, c'était ce qu'ils appellent le plan de mesures d'urgence de l'usine existante, de l'usine
3150 Vaudreuil. Et ce plan de mesures d'urgence là est un plan de mesures d'urgence que j'appellerais classique, c'est-à-dire qu'il est, comme j'ai décrit tantôt, c'est-à-dire avec la description un peu du procédé, tous les équipements requis, un bottin téléphonique de toutes les personnes qu'on doit rejoindre pour intervenir, mais on n'a pas les conséquences d'accidents industriels majeurs à l'usine Vaudreuil et le minutage des interventions que ça peut impliquer.
3155 Mais ça ne fait pas l'objet du présent projet.

Si on en vient à la dernière phrase du quatrième avis de recevabilité que nous avons émis, puisqu'au tout début, l'étude d'impact comprenait très peu de choses reliées à la planification des mesures d'urgence et aux conséquences des accidents industriels majeurs!

3160

Lorsqu'on utilise des données conservatrices, c'est-à-dire des données du logiciel qui donne les distances les plus grandes, on arrive, à partir des hypothèses d'Alcan d'un taux d'émission d'ammoniac suite à un accident industriel majeur, on arrive à une distance de neuf cent soixante-quatorze mètres (974 m), et tantôt, lorsqu'on a vu les plans de l'usine et les plans de la localisation du projet d'usine, la maison la plus près est à neuf cents mètres (900 m).

3165

Donc un scénario d'intervention minute par minute, c'est vraiment fonction de s'il y a des conséquences sur la population et donc comment il faut réagir rapidement et en fonction de tout ce qu'on peut faire pour les confiner, les évacuer et puis comment les premiers intervenants vont agir dans ce cadre-là.

3170

Pour vous donner un exemple de comparaison d'un projet industriel qui est allé en audience publique dernièrement, qui est en construction maintenant, qui était le projet Interquisa dans l'est de Montréal, le scénario d'intervention minute par minute nous apparaissait absolument essentiel, parce qu'on avait des conséquences à environ six kilomètres (6 km) et dans un rayon de six kilomètres (6 km) dans l'est de Montréal, il y avait un potentiel de deux cent mille (200 000) personnes qui pouvaient être affectées.

3175

Ici, pour le projet de l'usine de brasques – et je dis bien pour le projet d'usine de brasques et non pas pour l'usine Vaudreuil qui existe déjà et pour lequel nous sommes tout à fait convaincu qu'un scénario d'intervention minute par minute serait très approprié – en ce qui a trait au projet d'usine de brasques, étant donné que les distances les plus conservatrices vont n'affecter qu'une maison, une (1) ou deux (2) maisons, à ce moment-là, même si on aurait préféré de toute façon avoir un scénario d'intervention minute par minute, et même si on considère que ce serait très bien qu'Alcan en fasse un de toute façon pour l'usine existante, pour améliorer leur plan de mesures d'urgence, ça nous apparaît pas essentiel.

3185

Alors que si les conséquences auraient été à plusieurs kilomètres, bien là, évidemment, ce serait devenu essentiel parce qu'on aurait eu des sites d'intérêt, on aurait eu des quartiers résidentiels, on aurait pu avoir des hôpitaux, des écoles qui auraient été affectés donc ça devient là extrêmement important pour nous de savoir comment les mesures d'urgence s'articulent en fonction des conséquences, du temps requis, ici on parle d'ammoniac, du temps requis pour le nuage d'ammoniac de parvenir aux résidents, etc.

3190

Ça fait que c'est dans le sens de notre intervention. C'est que lorsqu'on a fini par avoir des résultats, ce qu'on n'avait pas au début à notre satisfaction, lorsqu'on a fini par avoir des résultats satisfaisants, de toute façon ça touchait pas grand monde, étant donné la localisation du projet projeté.

3195

3200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Lapalme. Madame!

3205 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 Ça va, merci.

DANIEL THÉRIAULT

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Daniel Thériault.

3220 **PAR M. DANIEL THÉRIAULT:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225

Bonsoir monsieur.

PAR M. DANIEL THÉRIAULT:

3230

Dans sa présentation, monsieur Ameye nous mentionnait que les brasques contiennent des cyanures, puis il nous disait que les cyanures étaient détruits à des températures de cent quatre-vingts (180°C) à deux cents degrés Celsius (200°C).

3235

Par contre, il a pas tellement élaboré sur la destruction des cyanures, et puis moi, j'aimerais savoir le pourcentage d'efficacité de destruction des cyanures et en quel sous-produit sont détruits les cyanures.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240

Monsieur Ameye.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Je vais demander à mon collègue monsieur Brisson.

3245

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

Je vais tenter de vous résumer, monsieur le Président, mais je voudrais pas aller – je suis chimiste de formation et des fois, je me laisse aller dans la chimie et tout ça – et je voudrais pas aller dans trop compliqué, mais je vais tenter de vous résumer!

3250

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes chimiste, monsieur?

3255

PAR M. DANIEL THÉRIAULT:

Oui.

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il y en a un qui va pouvoir vous suivre!

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

3265

Oui, c'est ça. Les cyanures qui sont dans la brasque sont principalement associés avec du fer. Ça porte le nom de ferrocyanure.

Alors la première étape dans la destruction, c'est de couper le lien entre le fer et le cyanure comme tel. Alors c'est de là, dans l'étude d'impact, où on a des résidus qu'on appelle les oxydes de fer qui viendront principalement de cette première réaction là.

3270

Je sais pas, sur le plan en arrière en trois (3) dimensions, vous allez voir, c'est des espèces d'immenses tours qu'on voit à peu près au centre en haut, si ma vue est bonne!

3275

Alors l'autre étape de destruction des cyanures, c'est que le cyanure est composé de deux (2) atomes, un de carbone et un d'azote, et la réaction à haute température fait en sorte de couper ce lien en deux (2) produits, un que le carbone devient un acide, un sel d'acide qui ressemble au vinaigre, qu'on appelle l'acide formique ou formate, et l'autre, la partie azote, elle, va devenir de l'ammoniac.

3280

Alors quand on a parlé tout à l'heure de dégagement d'ammoniac à certains points, j'ai oublié de mentionner à l'autre intervenante que quand on parlait de particules, il y avait aussi des

3285 dégagements d'ammoniac, il y aura des dégagements d'ammoniac parce que c'est le produit de réaction de destruction du cyanure.

3290 La deuxième partie de la question était, est-ce que ça fonctionne et quelle est l'efficacité de ça! On a opéré cette partie-là de destruction des cyanures sur une bonne quantité de liquide, et l'efficacité de destruction des cyanures à la sortie de l'unité était toujours inférieure à deux microgrammes par litre (2 µg/l), deux (2) ppm de cyanure en solution.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295 Et est-ce qu'il reste quand même des cyanures dans les carbones et les inertes?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

3300 Il reste une partie de cyanure dans les carbones et inertes qui est inférieure au critère qui le rend déchet dangereux. Je voudrais pas citer de chiffre de mémoire, parce que je crois que c'est soixante (60 µg/l), alors que le critère est de deux cent cinquante (250 µg/l), mais je pourrai vérifier et vous le confirmer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3305 D'accord. Est-ce que ça répond, monsieur?

PAR M. DANIEL THÉRIAULT:

3310 Oui, ça répond, merci.

3315 Ma deuxième question! Dans les documents que j'ai consultés à la bibliothèque municipale, j'ai lu entre autres qu'Alcan demandait au ministère de l'Environnement d'entreposer ou de posséder des barils d'acide sulfurique, je voudrais savoir, dans le projet en tant que tel, dans le procédé, à quoi va servir l'acide sulfurique?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Ameye.

3320 **PAR M. CLÉMENT BRISSON:**

3325 Dans l'étape disons de lavage ou d'extraction des produits chimiques qui sont contenus dans la brasque, on s'est rendu compte en testant une grande variété de brasques provenant de différents procédés et différentes usines, qu'à l'occasion on n'obtenait pas les critères pour rendre ce déchet-là non dangereux.

3330 Alors on a fait une étape qu'on appelle d'activation à l'acide, c'est-à-dire qu'on diminue légèrement le pH de façon à mieux aller chercher les produits chimiques, et c'est cette étape-là qui a fait qu'on a retourné en test au Consortium sur la recherche minérale, le COREM, pour retester tout l'ensemble de ces brasques et s'assurer que le procédé rencontrerait toujours nos objectifs de rendre la brasque non dangereuse.

Alors on peut appeler ça une étape d'activation.

3335 **PAR M. DANIEL THÉRIAULT:**

Est-ce que je pourrais avoir une précision?

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

PAR M. DANIEL THÉRIAULT:

3345 Le pH, vous dites que vous abaissez le pH, est-ce qu'on pourrait savoir jusqu'à quel niveau vous abaissez le pH?

PAR LE PRÉSIDENT:

3350 S'il vous plaît, vous m'adressez quand même la question.

PAR M. DANIEL THÉRIAULT:

Oh, excusez-moi!

3355

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

3360 **PAR M. CLÉMENT BRISSON:**

Je préférerais, je crois que c'est autour de pH 8, mais je préférerais vérifier encore une fois pour être sûr de vous donner les chiffres exacts.

3365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, alors vous reviendrez avec ceci demain?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

3370

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375

Je sais pas si vous allez être ici, mais si vous n'êtes pas ici, vous trouverez certainement réponse dans les transcriptions.

PAR M. DANIEL THÉRIAULT:

3380

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385

Je vous en prie.

MOT DE LA FIN

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il est dix heures et quart (10 h $\frac{1}{4}$), il n'y a aucun autre participant qui voudrait prendre la parole. Alors ce que nous pourrions faire, nous pourrions arrêter pour ce soir.

3395

Demain après-midi treize heures trente (13 h 30), nous allons prendre passablement plus de place, parce que je présume qu'il y aura beaucoup moins de participants, et nous pourrions profiter pour aller à fond avec l'analyse comparative des procédés et en soirée, on complétera notre analyse avec les participants.

3400

Alors merci beaucoup pour votre présence, et je vous invite à être des nôtres demain soir, et demain après-midi aussi si vous le voulez.

3405

N'oubliez pas, pour les personnes qui désirent accompagner la Commission à la visite d'Alcan, veuillez donner votre nom à Rosemary AL-Hayek. Alors bonne fin de soirée et à demain.

3410

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 JANVIER 2004 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

3415 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie, sous mon
serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes
sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3420